

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

---

8 DÉCEMBRE 2008

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2008 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	3
2	Rapport annuel du délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant pour 2007-2008	3
3	Dépôt et envoi en commission de propositions de résolution	3
4	Dépôt et envoi en commission de projets de décret	3
5	Questions écrites (Article 63 du règlement)	4
6	Cour constitutionnelle	4
7	Approbation de l'ordre du jour	4
8	Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008	4
9	Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008	4
10	Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009	4
11	Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009	4
12	Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant la radiodiffusion, la création d'un fonds budgétaire relatif au financement des programmes de dépistage des cancers, les établissements d'enseignement, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, et les bâtiments scolaires	4
12.1	Discussion générale conjointe . . . . .	4
13	Annexe I : Questions écrites (Article 63 du règlement)	33
14	Annexe II : Cour constitutionnelle	33

**Présidence de M. Jean-François Istasse, président.**

– *La séance est ouverte à 14 h 10.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

**M. le président.** – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Congés et absences

**M. le président.** – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : M. Ancion, Mme Bertouille, Mme Cornet, retenus par d'autres devoirs ; Mme Simonis et M. Borbouse, empêchés.

## 2 Rapport annuel du délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant pour 2007-2008

**M. le président.** – Nous avons reçu le rapport annuel du délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant pour 2007-2008. Il a été envoyé à la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse.

## 3 Dépôt et envoi en commission de propositions de résolution

**M. le président.** – Mmes Tillieux, Corbisier-Hagon, Jamouille, MM. Yzerbyt, Onkelinx et Thissen ont déposé une proposition de résolution relative à la coordination des actions entreprises par les pouvoirs publics et le monde associatif en matière de sensibilisation des consommateurs aux dangers du crédit facile. Elle sera imprimée sous le n° 617 (2008-2009) n° 1. Je vous propose de l'envoyer à la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport.

M. Petitjean a déposé une proposition de résolution pour l'édition d'une compilation de chanteurs ignorés par les médias. Elle sera imprimée sous le n° 619 (2008-2009) n° 1. Je vous propose de l'envoyer à la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma.

MM. Elsen, Gennen, Mme Bertieaux, M. Garland ont déposé une proposition de résolution visant à optimiser les mesures de prévention du suicide en Communauté française. Elle sera imprimée sous le n° 620 (2008-2009) n° 1. Je vous pro-

pose de l'envoyer à la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse.

Personne ne demandant la parole, il en est ainsi décidé.

## 4 Dépôt et envoi en commission de projets de décret

**M. le président.** – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles le 24 octobre 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française (doc. 615 (2008-2009) n° 1).

Il a été envoyé à la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport.

Le gouvernement de la Communauté française a également déposé les projets de décret suivant :

– modifiant le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « ONE », et le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (doc. 616 (2008-2009) n° 1) ;

– modifiant le décret du 8 mars 2001 relatif à la promotion de la santé dans la pratique du sport, à l'interdiction du dopage et à sa prévention en Communauté française (doc. 621 (2008-2009) n° 1) ;

– modifiant le décret du 12 mai 2004 portant diverses mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclusion et la violence à l'école, et le décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives (doc. 623 (2008-2009) n° 1).

Ces projets de décret ont été envoyés à la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse.

Le gouvernement de la Communauté française a également déposé le projet de décret portant assentiment à la convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets de catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, faite à Tampere (Finlande) le 18 juin 1998 (doc. 622 (2008-2009) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission des Relations internationales et des Questions européennes.

## 5 Questions écrites (Article 63 du règlement)

**M. le président.** – La liste des membres ayant adressé des questions au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

## 6 Cour constitutionnelle

**M. le président.** – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

## 7 Approbation de l'ordre du jour

**M. le président.** – Conformément aux articles 5 et 23 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 4 décembre 2008, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour des séances plénières des lundi 8 et mardi 9 décembre 2008.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

## 8 Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008

## 9 Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008

## 10 Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009

## 11 Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009

## 12 Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant la radiodiffusion, la création d'un fonds budgétaire relatif au financement des programmes de dépistage des cancers, les établissements d'enseignement, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, et les bâtiments scolaires

### 12.1 Discussion générale conjointe

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets de décrets budgétaires. La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est à M. Senesael, rapporteur.

**M. Daniel Senesael, rapporteur.** – Votre commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport a examiné, au cours de ses réunions des 26, 27 et 28 novembre 2008, les projets de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009 et le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009 ; les projets de décret contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année 2008 et le deuxième ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année 2008, ainsi que le projet de décret-programme portant diverses mesures concernant la radiodiffusion, la création d'un fonds budgétaire relatif au financement des programmes de dépistage des cancers, les établissements d'enseignement, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, et les bâtiments scolaires. Au cours de sa réunion du 26 novembre, la commission a décidé à l'unanimité des membres présents de présenter un rapport commun relatif à ces cinq projets.

Le président a donné la parole à M. Michel Daerden, vice-président et ministre du Budget en charge du Sport et de la Fonction publique, pour son exposé général. Celui-ci a exposé les divers paramètres macroéconomiques pour 2008 et les perspectives pour 2009. Une hausse importante de l'inflation et une baisse de la croissance sont attendues cette année. Le versement du solde 2008 des moyens transférés par l'État fédéral est anticipé,

soit 119 760 milliers d'euros, intégrés par ajustement. Les dépenses enregistrent une hausse de 125,879 millions d'euros, notamment les dépenses de rémunérations et une provision de 6,119 millions d'euros pour le plan « cigogne 2 ». L'ajustement du budget s'inscrit donc dans le strict respect de l'accord de coopération budgétaire. Ce deuxième ajustement du budget 2008 permet à la Communauté française de présenter un budget initial 2009 dont l'équilibre n'est pas perturbé par le versement, dès 2008, de recettes initialement attendues en 2009.

Passant au budget 2009 initial et après un exposé sur les paramètres retenus par le Bureau du plan, le ministre a d'abord examiné les recettes 2009, en hausse de 4,55 %. Les dépenses enregistrent une augmentation de 374 805 milliers d'euros par rapport au budget 2008 initial, soit 4,59 %.

Le ministre a ensuite examiné les différents chapitres du budget. Je renvoie à mon rapport écrit sur ce point afin de ne pas alourdir le rapport oral et laisser la place au débat.

Le ministre a conclu avec la dette publique et les dotations aux régions. Le budget 2009 de la dette évolue moins vite que l'ensemble des dépenses de la Communauté grâce à une gestion de la trésorerie qui a privilégié depuis plusieurs années les emprunts à long terme et à taux fixes. Les dépenses consacrées à la dotation pour la Région wallonne et la Cocof enregistrent une augmentation de 44 770 milliers d'euros à la suite de l'adaptation de refinancement intra-francophone.

Globalement, les corrections SEC 95 s'élèvent à 71 606 milliers d'euros, soit une augmentation s'expliquant par la prise de participation dans un fonds d'investissement culturel dénommé Start, qui a pour objet le financement de projets culturels à court et moyen termes.

Le désendettement se concrétise. Pour rappel, la Communauté française s'est fixé pour objectif le désendettement à l'horizon 2010 et un ratio dettes/recettes de 36,2 %. En 2009, ce ratio devrait être inférieur à 33 %, alors que le niveau fixé par la tendance à suivre pour respecter l'objectif est de 37,7 %.

En conclusion, le ministre a qualifié le budget de sain, respectueux des engagements envers les entités partenaires, le personnel et les citoyens, porteur de politiques nouvelles pour un montant de 51 millions d'euros et, enfin, solidaire.

Le ministre a ensuite abordé le dernier point inscrit à l'ordre du jour de la commission des Finances et du Budget, à savoir le projet de décret-

programme qui accompagne les dispositifs budgétaires. Il a commenté très brièvement les dispositions de ce dernier car elles font l'objet d'un examen distinct et approfondi dans les commissions spécialisées.

Le représentant de la Cour des comptes a exposé les observations et les conclusions de cette dernière. La Cour signale que les projets de budgets pour l'année 2009 des organismes d'intérêt public de la catégorie B, qui doivent être annexés au projet de budget pour leur communication au parlement, ne lui ont pas été transmis, et relève que la délibération d'ajustement prise en urgence ne respecte pas les critères juridiques ou administratifs de l'urgence.

Si le projet d'ajustement a détérioré le solde budgétaire net de 6 millions d'euros, le solde de financement n'a pas été modifié.

La Cour a constaté que les sommes transférées par l'État et inscrites au projet de budget des voies et moyens correspondent aux montants inscrits au projet de loi des finances de l'État pour l'année 2009. La prévision en produits divers, en diminution de 8 millions d'euros, semble encore surestimée.

La Cour a relevé l'utilisation en principe non permise par la comptabilité publique de crédits dissociés sur plus d'un exercice pour le règlement du montant principal de précompte immobilier dont la Communauté française est redevable envers la Région de Bruxelles-Capitale pour les années 1991 à 2008.

Le solde de financement du projet de budget 2009 respecte l'objectif budgétaire imposé. Le ministre a répondu à la Cour des comptes en reprenant les diverses questions évoquées. Je vous renvoie à mon rapport écrit sur ce point.

Le président a ensuite donné la parole aux commissaires pour la discussion générale.

Ont participé au débat Mmes Corbisier et Bertiaux, MM. Cheron, Jamar et Senesael.

M. Cheron a souligné l'impact de la loi de financement et des mécanismes liés à la croissance. Il a relevé que le budget des recettes de la Communauté française risquait de connaître une croissance moins forte que prévu. Une provision de compensation a été inscrite au budget wallon. M. Cheron s'est interrogé sur celle de 2008. Il a demandé à disposer du budget des organismes de catégorie B et a salué la gratuité ciblée des transports en commun et la diminution du coût de l'accueil pour les enfants.

Il s'est également interrogé sur une baisse

généralisée des dépenses de traitements, sur les moyens d'appliquer le décret « PPP » et s'est étonné, à propos de l'encadrement différencié, du montant de 20 millions d'euros, qui est la moitié de ce qui était annoncé. Enfin, il a demandé un bilan des réflexions des groupes de travail créés pour dégager des économies et, enfin, une analyse du ratio recettes/dettes.

M. Jamar a rappelé que pour ses recettes, la Communauté française dépendait essentiellement des lois de financement et de l'incertitude de l'effet de l'inflation sur lesdites recettes. Il a relevé le contraste entre l'euphorie manifestée par le ministre et certaines réalités de terrain. La dette diminue mais reste importante, soit 3 milliards d'euros. La provision, les PPP, les centres sportifs ont retenu son attention.

Mme Corbisier a appelé à une satisfaction prudente, compte tenu de la dépendance des recettes d'éléments extérieurs à la Communauté française, et a partagé les questions soulevées par M. Cheron. Elle a déclaré que les politiques menées en Communauté française venaient en soutien à l'économie des Régions. Elle a souligné qu'il s'agissait d'un budget responsable concrétisant une volonté politique du gouvernement et de sa majorité.

En ce qui me concerne, je me suis réjoui du respect de la norme imposée dans le cadre des objectifs financiers de la Communauté française, constat également opéré sur la base des comptes antérieurs. J'ai souligné l'évolution budgétaire de l'Etnic et souhaité connaître les priorités.

Mme Bertieaux a estimé que les déclarations du ministre Dupont relatives au système du paiement des salaires de décembre devaient être précises, de même que les montants, car ceux qui sont prévus semblent nettement insuffisants.

Lors de la réunion du 28 novembre, le ministre a répondu aux diverses questions. Je vous renvoie à cet égard à mon rapport écrit.

M. Jamar a dit regretter les délais de mise en œuvre du PPP. M. Cheron et Mme Bertieaux ont à nouveau évoqué l'encadrement différencié.

La commission a ensuite entendu les exposés du ministre-président Rudy Demotte et du ministre Michel Daerden sur leurs divisions organiques.

M. Daerden a évoqué les rémunérations, les formations, la revalorisation de la fonction publique, l'informatique administrative, la politique sportive avec, notamment, l'insertion sociale par le sport, l'aide au sport amateur et de quartier,

la participation à la convention « Jeunes talents sportifs – Jeux olympiques 2012 et 2016 », la lutte contre le dopage, les infrastructures. Le budget consacré au sport est en augmentation de 12,40 %.

Dans la discussion générale sont intervenus Mme Bertieaux, MM. Senesael, Devin, Cheron, Thissen et Langendries.

Au nom du MR, Mme Bertieaux a demandé, devant l'évolution des services d'appui aux cabinets ministériels, que la lisibilité du secteur soit garantie pour permettre son évaluation. Mme Bertieaux a fait part de ses nombreuses interrogations sur la fonction publique, l'augmentation du nombre de contractuels, la situation et les recrutements de l'Etnic, le sport avec le chèque sport, l'insertion sociale par le sport et le renforcement de la discipline à l'école.

Quant à moi, j'ai exprimé la satisfaction du PS à propos de la politique de revalorisation de la fonction publique. M. Devin a fait de même pour la politique du sport et de l'insertion.

M. Cheron, au nom d'Ecolo, a posé la question du renouvellement du matériel informatique, toutes régions confondues. Il a plaidé pour un débat commun sur l'éducation, la formation des enseignants et le sport.

M. Thissen, au nom du cdH, s'est réjoui de l'harmonisation des statuts et a demandé si une mesure portant sur l'assurance hospitalisation était possible dans ce cadre. Il a posé les questions de l'évaluation des agents, du taux d'absentéisme et des postes réservés aux personnes handicapées.

M. Langendries a évoqué les questions des moyens pour les fédérations sportives, notamment le football après scission, des pertinences des infrastructures sportives et de la lutte contre le dopage.

M. le ministre Daerden a répondu aux diverses remarques et questions. Il a attiré l'attention de ses collaborateurs sur les réflexions suscitées par les questions relatives aux infrastructures et sur leur pertinence. Je vous renvoie à mon rapport écrit à cet égard.

Dans le dossier des contractuels, Mme Bertieaux a déploré l'absence de volonté globale de régulariser les situations. Elle a observé la persistance de questions sur le chèque sport. Pour le sport à l'école, elle a estimé que les solutions se trouvaient dans l'expérience scolaire qu'a votre serviteur, et la pratique du sport pendant le temps de midi.

M. Demotte a ensuite exposé les justifications pour les divisions organiques qui le concernent, et

rappelé les lignes de force du budget. Pour la première fois, ce budget a été construit conjointement avec la Région wallonne.

Le ministre-président a souligné que tous les niveaux de pouvoir étaient touchés par la crise financière, qui s'étend désormais à l'économie réelle, et que chacun d'eux devait y travailler dans le cadre de ses compétences. Le gouvernement de la Communauté française a répondu à l'appel du gouvernement fédéral, conjointement avec les autres entités fédérées. Pour le ministre-président, s'il était décidé, dans le futur, de desserrer l'étau autour de l'équilibre budgétaire au fédéral, cela ne pourrait être fait au détriment des entités fédérées.

Le budget de la présidence inclut les indexations des dotations pour le parlement et les OIP, les rémunérations et loyers, les variations des charges financières liées aux bâtiments de la Communauté.

M. Demotte a souligné deux axes importants du projet 2009 : le renforcement de la présence des productions de la Communauté française et la mémoire des génocides et crimes contre l'humanité. Une collaboration entre la Communauté française, la Région wallonne et les pouvoirs locaux pour valoriser notre patrimoine culturel, d'une part, et un fonds Start finançant les projets privés à caractère culturel, d'autre part, sont prévues.

Le président a ouvert la discussion générale.

M. Wahl s'est réjoui des montants supplémentaires alloués à certains secteurs, dont celui de la culture. Il a néanmoins estimé que le gouvernement avait consenti peu d'efforts pour la maîtrise des dépenses. Il a rappelé la difficulté des questions portant sur le financement et le transfert de compétences, la complexité des prochaines discussions sur la réforme institutionnelle et la nécessité de s'y préparer.

Le ministre-président lui a répondu en précisant le contexte européen des décisions et les outils prévus pour garantir la gestion.

Lors de la discussion des articles, M. Wahl est revenu sur la mémoire, le fonds Start, la promotion de l'identité de la Communauté et la « métropolisation » de la culture. Il a évoqué la répartition des dotations financées par la loterie. M. Langendries s'est associé aux questions portant sur le fonds Start.

Après la réponse du ministre à ces interventions, le président a clos la discussion générale et a donné lecture des avis des diverses commissions.

L'adoption du deuxième ajustement 2008 est recommandée par la commission de l'Enseigne-

ment supérieur, par neuf voix pour et quatre abstentions; la commission de la Culture, par onze voix contre quatre; la commission de la Santé, par neuf voix contre une et une abstention, et la commission de l'Éducation, par onze voix contre quatre.

L'adoption du budget 2009 a été recommandée par la commission de l'Enseignement supérieur par neuf voix pour et quatre abstentions; la commission des Relations internationales, par dix voix pour et trois abstentions; la commission de la Culture, par onze voix contre quatre; la commission de la Santé, par neuf voix pour, une voix contre et une abstention, et la commission de l'Éducation, par onze voix contre quatre.

L'adoption du décret-programme a été recommandée par la commission de l'Enseignement supérieur, par neuf voix pour et quatre abstentions; la commission de la Culture, par onze voix contre quatre; la commission de la Santé, par neuf voix pour et deux abstentions, et par la commission de l'Éducation, par onze voix contre quatre.

Le président est ensuite passé aux votes.

Le projet de décret-programme, les articles et les amendements n° 1 et 2 ont été adoptés par dix voix contre cinq. L'ensemble du projet de décret tel qu'amendé a été adopté par dix voix contre cinq.

Le projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008 a été adopté par dix voix contre quatre et une abstention.

Le projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008 a été adopté par dix voix contre cinq.

Le projet de décret contenant le budget des voies et moyens ainsi que le projet de décret du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009 ont été adoptés tous deux par dix voix et cinq abstentions.

La confiance pour le rapport a ensuite été accordée au président et au rapporteur.

**M. le président.** – Afin d'éviter tout malentendu, je tiens à préciser que M. le ministre-président ne pourra assister à la séance plénière du mardi 9 décembre prochain et qu'il sera remplacé par un membre du gouvernement.

La parole est à Mme Bertieaux.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Je suis flattée de constater la présence d'autant de ministres pour mon intervention.

**M. Léon Walry (PS).** – Je voudrais excuser l'absence de Mme Corbisier. Elle siège à la commission Wallonie-Bruxelles et nous rejoindra dans quelques minutes.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Je me souviens encore de la discussion du premier budget de cette législature durant laquelle nous nous sommes retrouvés dans l'opposition. La Communauté commençait à disposer des moyens de réaliser un certain nombre de rêves et de projets que nous avions caressés. Mais ça n'a pas été le cas !

C'est donc avec beaucoup d'attention que nous avons examiné les différents budgets que vous nous avez présentés depuis décembre 2004. Ce dernier budget revêt une importance particulière puisqu'il exprime pour la dernière fois, avant les élections régionales, les intentions politiques de la majorité actuelle pour les six prochains mois. Ce nouvel exercice budgétaire pourrait en outre engager d'éventuels successeurs ou n'aboutir qu'à des projets irréalisables.

Monsieur le ministre du Budget, je relève la concomitance de ce budget avec celui de la Région wallonne.

Vous nous avez expliqué en commission votre difficulté d'y voir clair entre le budget de la Région wallonne et celui de la Communauté française, ce qui vous avait obligé à présenter deux budgets en un.

En tant que Bruxelloise, je peux me réjouir de cet effort de coordination et de rapprochement entre les entités francophones pour un avenir plus serein, sous des cieux que nous souhaiterions plus bleus !

Cependant, cette politique budgétaire ne serait-elle pas le résultat d'une cacophonie gouvernementale qui aboutit à ce que chaque ministre fasse un peu de tout afin que personne n'y voie clair ?

Dans ce cadre, je constate, même si M. Demotte s'en défend, que la Région bruxelloise et la Cocof ont été ignorées par la Communauté française et par la Région wallonne. C'est ainsi que lors de la réunion commune des gouvernements à Namur qui a permis d'élaborer ces budgets, M. Cerexhe n'était pas présent, retenu par une séance plénière du parlement bruxellois.

Je vous rappelle tout de même que M. Demotte essaie toujours de nous faire croire que le petit strapontin réservé à M. Cerexhe dans un coin de la salle de notre Communauté représente une avancée politique réelle.

Cependant, lors de l'adoption du budget qui,

symboliquement se fait à Namur, capitale de la Région wallonne, et non dans l'hémicycle de la Communauté française à Bruxelles, M. Cerexhe est absent et ne peut se prononcer. Cela démontre combien ce petit strapontin n'est qu'une façade.

Le budget 2009 est élaboré dans un contexte international économique extrêmement instable. Il reste de nombreuses inconnues. Le coût de l'énergie, par exemple, s'est envolé vers des sommets jamais atteints ; il retombe aujourd'hui à un niveau plus raisonnable mais il peut repartir à la hausse, avec les conséquences prévisibles sur les factures de chauffage de nos écoles. Quel en sera le coût d'ici janvier ou avril ? Personne ne peut le dire. De même, le contexte institutionnel de notre pays nous réservera certainement d'autres surprises.

Chacun sait en outre que 2009 sera une année électorale qui concernera directement les Régions et la Communauté française. Le budget de cette dernière est clairement inspiré par la volonté politique de « faire plaisir ». M. Daerden en riait lui-même quand il parlait en commission des « cadeaux de papa ». Il y a les cadeaux de « papa » à son secteur mais aussi ceux qu'il permet aux autres ministres de faire, mais modulés selon ses amitiés dans le gouvernement. Nous y reviendrons car le ministre s'est bien servi cette fois-ci.

Dans l'élaboration de ce budget, les deux partis de la majorité se sont entendus sur des promesses très politiques et très coûteuses. Certaines engagent déjà le prochain gouvernement et ne sont pas budgétées : les PPP des bâtiments scolaires, les centres sportifs de haut niveau, le refinancement des hautes écoles et des universités, les revalorisations salariales et les mesures en faveur du pouvoir d'achat. Il s'agit donc d'un budget de circonstances et non d'une approche fonctionnelle et saine des finances publiques de la Communauté. Je le regrette.

Le refinancement de la Communauté française a été acquis de haute lutte et le gouvernement a bénéficié tout au long de la législature de ses effets positifs. En termes réels, je vous le rappelle, le financement fédéral de la Communauté française a augmenté de 10,8 % entre 2001 et 2008, soit de 30 % en terme nominal. Par ailleurs, sur la législature 1999-2004, quand nous étions au gouvernement, le budget global a vu ses recettes augmenter de 9,3 %, tandis que pendant cette législature-ci, cette hausse a été de 26,3 %, soit près de deux milliards d'euros complémentaires. C'est énorme !

Ce gouvernement a donc bénéficié de marges budgétaires inouïes et nous devons hélas craindre que le meilleur soit d'ores et déjà derrière nous. Ce gouvernement a dépensé sans compter dans des



dispositifs et des actions politiques très discutables et onéreuses.

Ainsi, sous cette législature, vous avez engagé, monsieur le ministre, des dépenses pour l'enseignement qui atteignent plus du double du refinancement de la Communauté française, qui dépasse pourtant les 700 millions d'euros en 2009. Notre enseignement est considéré comme un des plus chers d'Europe. Nous aurions peut-être pu essayer de mieux affecter et de mieux dépenser les moyens dont nous disposons déjà. Tout cela pour servir – les drames que vivent certains parents lors de l'inscription de leur enfant dans une école secondaire en attestent – des idéologies éculées qui n'ont que trop rarement fait leurs preuves. (*Protestations de M. Daerden*)

Monsieur Daerden, vous vous devez à la solidarité gouvernementale !

**M. Michel Daerden**, vice-président et ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports. – Tout à fait.

**Mme Françoise Bertieaux (MR)**. – Vous devez assumer, comme M. Dupont, avec Mme Simonet et Mme Fonck, les erreurs idéologiques commises dans certains domaines.

Toutes les études montrent que notre enseignement se dégrade. Les deux ministres de l'Éducation qui se sont succédé, loin d'exiger un enseignement de qualité basé sur l'effort et le mérite, ont opté pour un nivellement par le bas en imposant un système bien trop dirigiste. Pendant les dernières semaines où Mme Arena était présente dans cette assemblée, elle a prononcé pour la première fois les mots « effort » et « travail ». Nous nous sommes dit qu'elle prenait enfin conscience de certaines nécessités dans les apprentissages. Nous avons accueilli l'arrivée de son successeur avec une certaine confiance car nous pensions qu'il était plus au fait des problèmes de l'enseignement. Nous espérions le retour du bon sens mais M. Dupont a été contraint de suivre la ligne politique qui avait été adoptée. Il a dû assumer les bêtises et, dans certains cas, continuer dans la même voie. Finalement, il a été obligé de commettre un troisième décret sur les inscriptions faisant fi de l'intérêt des utilisateurs.

Quant au paiement des enseignants au mois de décembre, nous voulons avoir la certitude qu'il ne s'agit pas d'une simple annonce. Il faut qu'il soit versé sur leur compte en banque avant le 31 décembre. M. Borsus reviendra tout à l'heure en détail sur ce point.

Je ne m'étendrai pas sur les paramètres qui servent de référence pour le calcul des dotations

et transferts en provenance de l'État fédéral. Bon nombre de choses ont déjà été dites à ce sujet et, en cette période troublée, je suis bien consciente que tout ce que nous pourrions dire aujourd'hui sera peut-être faux demain. L'incertitude règne, évitons les débats stériles ! Dans une économie soumise à de fortes tensions, les tendances inflationnistes et de croissance sont *a priori* malaisées à estimer.

On pourrait légitimement s'interroger sur l'utilité de baser un budget sur le budget économique du Bureau du plan qui date de septembre lorsque l'on constate l'évolution tellement rapide – en quelques semaines, voire quelques heures – de certains paramètres comme l'inflation et la croissance. Ces derniers devraient-ils être actualisés pour mieux coller à la réalité économique, sans attendre un hypothétique contrôle budgétaire avec des conséquences éventuellement plus difficiles à supporter ? Je pense que le débat restera ouvert et devrait évidemment se faire avec l'État fédéral. Les turbulences profondes que nous connaissons pour l'instant rendent pertinentes un certain nombre de questions sur l'opportunité du moment de référence choisi pour fixer les paramètres.

Ce ne sera pas le ministre-président qui répondra demain. Je profite donc de sa présence aujourd'hui pour le remercier de son analyse détaillée en commission de l'état des finances de la Communauté française. Mais je dois vous dire, monsieur le ministre-président, que je ne partage pas entièrement vos conclusions, notamment lorsque, voulant rassurer – c'est effectivement votre rôle –, vous faites part de votre sérénité pour l'avenir, compte tenu des provisions conjoncturelles inscrites, essentiellement d'ailleurs, dans le budget de la Région wallonne. En fait, rien ni personne ne peut garantir que ce qui est conjoncturel aujourd'hui ne deviendra pas progressivement structurel. Je suis convaincue que le ministre du Budget partage mon analyse.

Une faible croissance conjuguée à une inflation relativement basse sur une période longue aurait un impact négatif. Il faut également prendre en compte que la dérive barémique est un paramètre essentiel dans le contexte des recrutements pléthoriques opérés par cette majorité. Mais il faut également éviter un déficit trop important au niveau belge pour préserver la situation budgétaire et financière des différentes entités fédérées bien que l'évolution institutionnelle de ce pays ne puisse pas encore être connue.

Pour ce qui est des compétences particulières du ministre-président, j'insiste pour que les professeurs d'histoire soient bien formés, initialement et de manière continue, au devoir de mémoire. Si

vous nous soumettez de nouveau des réformes venues d'en haut et qui sont imposées aux enseignants, vous n'atteindrez pas l'objectif fixé à ce devoir de mémoire. Il faut travailler avec des personnes qui s'impliquent dans la transmission de valeurs et non simplement dans une « copie de savoir ».

Quant aux « métropoles culturelles », un peu de cynisme me fait douter de la volonté politique qui sous-tend cette nouvelle dénomination qui vise, j'imagine, à adoucir les frustrations, à mettre du baume au cœur des déçus et à saupoudrer 200 000 euros dont on ne savait que faire dans ce budget de vaches grasses.

En matière d'enseignement supérieur, madame la ministre, j'imagine que vous avez pu noter le vote de mon groupe en commission. L'opposition vote normalement contre les budgets présentés par la majorité. Mais mon groupe a voulu marquer de manière significative son intérêt pour la manière dont vous utilisez les nouvelles marges dont vous disposez.

Il est vrai que mon groupe n'apprécie pas votre méthode de travail. En agissant au coup par coup, vous créez des écarts entre les institutions d'enseignement supérieur. Certaines sont déjà engagées dans un processus de fusion et d'autres non. Cependant, et je prends comme exemple le cas récent des fusions des universités de Mons, et de Liège avec Gembloux, cela n'a pas empêché mon groupe de soutenir certains de ces projets lorsqu'ils allaient dans l'intérêt des institutions.

L'embellie budgétaire devrait permettre en 2009 un refinancement de budgets importants comme ceux de la recherche scientifique ou des allocations d'études. Même si on peut toujours aller plus loin, je reconnais que vous avez consenti des efforts pour les allocations d'études, le ciblage des investissements, l'harmonisation des subsides sociaux, l'aide à la mobilité étudiante et la promotion de la réussite en première année de baccalauréat. Ces améliorations sont incontestables mais à nouveau, ce sont des secteurs où vous avez agi par petites touches alors qu'il eût mieux valu mettre en œuvre des mesures plus larges, des mesures-cadres qui laissent aux établissements une plus grande latitude d'organisation.

Deux grands projets sont lancés. Ils concernent, d'une part, les hautes écoles qui se verront accorder 16 millions d'euros sur plusieurs années et d'autre part, les universités qui recevront 30 millions d'euros. Mais ce refinancement ne débutera que sous la prochaine législature, à partir de 2010. Vous prenez donc un engagement – certes louable – pour vos succes-

seurs. J'estime que ce sera à eux qu'il appartiendra d'en examiner la faisabilité.

Mon groupe regrette, dans ce budget 2009, le manque de collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale, notamment pour la recherche scientifique, alors que des synergies véritablement intéressantes se mettent en place entre les hautes écoles, la Région wallonne et la Communauté française.

Quant aux compétences spécifiques du ministre Daerden, je ne perçois rien de nouveau sur le fond. Je ne constate aucun projet novateur de meilleure gestion pour la Fonction publique. Pourtant, votre prédécesseur s'y était engagé.

**M. Michel Daerden**, vice-président et ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports. – J'ai quand même donné de l'argent !

**Mme Françoise Bertieaux (MR)**. – Je le reconnais mais lorsque je vous ai interrogé en commission sur notre souhait d'avoir un cadre clair, de connaître les services qui manquent de personnel, d'évaluer convenablement les agents et de savoir comment à l'avenir nous allons gérer une fonction publique qui compte à peu près autant de contractuels que de statutaires, vous avez envoyé des collaborateurs au feu pour ne pas encourir mes foudres. Mais je n'ai rien obtenu, hormis des engagements, beaucoup d'argent, et du désengagement dans votre responsabilité réelle de gestion de la Fonction publique.

Il en va de même pour l'amélioration de la pratique sportive. J'ai appris que M. Dupont et vous-même comptiez vous concerter en décembre pour examiner comment améliorer la pratique sportive des jeunes à l'école. Vous étiez à Pékin, monsieur le ministre, vous avez donc pu voir les beaux succès – même s'ils sont trop peu nombreux – des sportifs belges à ces JO.

Depuis les Jeux olympiques, Tia Hellebaut a eu le temps de faire un bébé et de l'annoncer, tandis que MM. Dupont et Daerden n'ont pas encore trouvé l'occasion de se rencontrer pour coordonner la politique sportive avec l'école. Ce qui prouve que dans ce pays il est plus facile de faire des enfants que de travailler ensemble dans un même gouvernement.

**M. Léon Walry (PS)**. – Il y a une liaison objective entre les deux termes de votre comparaison.

**Mme Françoise Bertieaux (MR)**. – Sur ce sujet, M. Walry se réveille alors qu'on ne l'entendait plus. (*Protestations sur les bancs socialistes*) Monsieur le ministre des sports, vous vous êtes déguisé

en Père Noël et en Saint-Nicolas, avec, dans votre hotte, des cadeaux : cinq millions d'euros pour les chèques-repas, six millions pour les chèques-sport. Depuis votre prise de fonction dans les départements du Sport et de la Fonction publique, vous vous êtes limité à distribuer de l'argent et des cadeaux. Est-ce cela une véritable gestion ?

Lorsque vous avez pris la succession de M. Erdekens, vous disiez que vous aviez déjà dû faire beaucoup de choses. Je souhaiterais que durant les quelques mois qui restent avant la fin de la législature, vous reconnaissiez l'ampleur des problèmes de notre fonction publique communautaire. Lors de mes nombreuses interpellations à ce sujet, vous vous êtes montré d'une indifférence totale, ce qui m'a obligée à en référer à M. Demotte, ministre-président de la Communauté française.

Monsieur Daerden, si vous voyez M. Dupont pour parler du sport à l'école, ayez une véritable vision sportive, une vision autre que celle de distribuer des chèques! (*Protestations sur les bancs de la majorité et des ministres*) M. Courtois vous a encouragé à dépenser six millions, dites-vous, conscient que vous devez revoir le décret, que celui-ci n'est pas bon et que le suivant n'est pas encore élaboré! Est-ce sérieux ?

Monsieur Dupont, vous en êtes aux offres : l'espoir de s'inscrire dans l'école tant rêvée, de quitter enfin un bâtiment délabré pour donner cours dans de nouveaux locaux, l'espoir de recevoir son salaire en décembre, mesure fort adéquate par les temps qui courent. (*Colloques*) Je suis très heureuse des annonces que vous avez faites mais j'espère qu'elles ne seront pas de nouvelles promesses non tenues. Monsieur Dupont, les élections approchent et vous avez un lourd passif à faire oublier.

**M. Léon Walry (PS).** – Il vient à peine d'entrer en fonction !

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Certes, mais certains accumulent un lourd passif en peu de temps. Mme Corbisier et vous-même l'y avez d'ailleurs aidé en lui faisant assumer le décret « mixité » ! Monsieur Dupont, je sais que vous assumez aussi les conséquences de la politique de Mme Arena. On voit pourtant aujourd'hui resurgir dans le budget de l'enseignement les vieilles recettes électorales socialistes : les dépenses à tout crin. Vous avez dépensé le double du budget prévu pour le refinancement ! Je citerai aussi l'augmentation du budget de 27 % en cinq ans, le manque de vision budgétaire à long terme, l'absence de mesures structurelles pour réduire la facture énergétique des infrastructures scolaires, l'absence d'initiative visant à encourager les jeunes à s'orienter

vers les métiers de l'enseignement, qui sera demain en situation de grave pénurie, les discours ronflants et flagorneurs.

Depuis le premier jour de cette législature, j'entends parler de la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel, de la lutte contre la pénurie et du renforcement des apprentissages de base. Je me permets de vous rappeler que nous avons souscrit en grande partie au Contrat pour l'école pour autant que les engagements soient tenus et que les méthodes pour y arriver soient acceptables. Pourtant, qu'a fait Mme Arena d'abord et vous-même ensuite pour redonner une image positive de notre enseignement technique et professionnel ? Rien. Mme Arena les a même traités de filières de relégation. Qu'avez-vous fait pour susciter des vocations d'enseignants ? Rien, mis à part leur rappeler par des mesures infantilisantes et humiliantes dans quelle estime vous les tenez. Qu'avez-vous fait pour renforcer les apprentissages de base ? Des évaluations externes où l'on demande aux élèves si leurs parents ont une femme de ménage, et la publication d'un test de lecture dans la presse la veille de son utilisation en classe.

**M. Christian Dupont,** ministre de l'Enseignement obligatoire. – Votre discours est démagogique et populiste ! Ce n'est pas nous qui avons dévoilé le test, c'est la presse. La vérité a ses droits, même dans l'opposition !

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Vous aviez peut-être la chance d'être à l'abri au gouvernement fédéral à ce moment-là, mais moi j'étais dans l'arène. Le test avait été rendu public avant d'être utilisé et les directions d'école demandaient qu'il soit retiré pour redémarrer sur des bases saines. La réponse du gouvernement a consisté alors à menacer les directions d'école de rétorsion sur les subsides de fonctionnement.

**M. Léon Walry (PS).** – Prouvez-le ! Vos affirmations sont honteuses !

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Je demanderai au président que l'on rediffuse une émission de « Mise au point » au cours de laquelle Mme Arena s'est exprimée clairement sur le sujet.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Je me demande si on ne doit pas requérir Mme Arena...

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Monsieur Cheron, je vous laisserai à votre nostalgie. Et je rappellerai à M. Dupont qu'en dehors de ce que je viens de rappeler, il y a eu l'engagement de mille professeurs supplémentaires promis par Mme Arena, sans se pencher sur la question des objectifs et des missions...

**M. Léon Walry (PS).** – Mais cela a été fait !

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Je sais que cela a été fait...

**M. Léon Walry (PS).** – Et la remédiation initiale ?

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – La remédiation était une idée avancée par le MR dans une proposition de décret déposée en début de législature que vous n'avez jamais voulu examiner. Mme Arena ne savait même pas de quoi il retournait. Ce n'est qu'un an après avoir engagé les mille professeurs que Mme Arena a découvert le mot « remédiation » et l'a utilisé afin de se justifier. Si le ministre Dupont estime que notre proposition n'est pas intéressante, je suis prête à en discuter et à l'amender, mais discutons-en.

Mme Laanan nous avait promis un beau budget. Ce n'était pas difficile, compte tenu du soutien de M. Daerden qui déclarait *urbi et orbi* que, par amour pour Fadila Laanan, il réserverait énormément de moyens pour la Culture et l'Audiovisuel. Nous constatons en effet que la majorité de vos allocations budgétaires augmentent, madame Laanan. Nous sommes néanmoins perplexes sur la manière dont vous avez réparti les crédits qui vous ont été alloués. Les membres de la commission de la Culture se sont d'abord étonnés de ne pouvoir vous interroger sur les fonds dégagés pour les projets « Start » et les métropoles culturelles, ces matières relevant selon vous exclusivement du ministre-président.

**Mme Fadila Laanan,** ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Non pas « selon moi ». Ils sont inscrits dans les DO du ministre-président. Si vous ne savez pas lire un budget, j'en suis navrée.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Je me souviens que, dans une publicité ludique, M. Demotte et vous expliquiez comment vous comptiez rendre, ensemble, ces projets « Start » possibles.

**Mme Fadila Laanan,** ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Interrogez M. Demotte.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Il n'est pas là, je ne peux donc pas le faire. Si vous n'êtes pas compétente pour ces matières, il est étonnant que vous soyez présente aux conférences de presse annonçant ces deux projets. Il est regrettable que vous ne puissiez répondre aux questions des députés, car nous aurions apprécié avoir des précisions sur le financement des métropoles culturelles et sur les 500 000 euros bisannuels annoncés dans la presse, alors que seuls 200 000 euros sont prévus au budget 2009. En 2010, 300 000 euros seront-ils bien inscrits au budget ou s'agit-il d'un effet

d'annonce préélectoral ? Nous aimerions recevoir de votre part plus de détails sur le projet « Start ». M. Demotte nous a heureusement fourni des éléments d'explication car manifestement, lui, il sait de quoi il s'agit !

En outre, nous constatons une fois encore l'augmentation des budgets de la RTBF sous le prétexte de faire face à l'accroissement de la masse salariale et aux coûts d'acquisition et de production des programmes audiovisuels.

**Mme Fadila Laanan,** ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – C'est prévu dans le contrat de gestion.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Cette phrase explicative du contrat de gestion sert à justifier l'augmentation de la dotation de la RTBF de 5,4 %. À plusieurs reprises, nous avons déploré un manque de rationalisation dans la gestion du personnel de la RTBF. Il serait préférable d'optimiser la gestion des ressources humaines dans cette entreprise de service public avant d'augmenter sans cesse la dotation, comme je l'ai rappelé au ministre du Budget pour la Fonction publique communautaire. Mon groupe a déposé un amendement en commission pour redistribuer la moitié de la dotation prévue pour le projet « Arte Belgique » aux télévisions locales et au Centre du cinéma et de l'audiovisuel.

**Mme Fadila Laanan,** ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – C'est plus de la moitié.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Cet amendement se justifie par le fait que le projet « Arte Belgique » et des émissions comme « 50 Degrés Nord » doivent être supportés par le budget de la RTBF. Je vois que M. Miller opine de la tête. Son visage ami, ici devant moi, me reconforte face à cette meute déchaînée.

**M. Léon Walry (PS).** – Nous avons un petit Sarkozy à la tribune !

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Je suis plus grande que lui !

Monsieur Tarabella, lors du vote du décret relatif aux organisations de jeunesse tant attendu, nous resterons attentifs à la manière de régler le problème causé par le décret « emploi » aux organisations de jeunesse utilisant plus de cinq travailleurs. Vous avez dit en commission que vous aviez prévu une enveloppe de 400 000 euros. Sera-ce suffisant ? Comment ces sommes seront-elles réparties entre les organisations de jeunesse ? Nous resterons vigilants à la solution de ce problème.

Mme Laanan ne semble pas apprécier la manière dont Mme Fonck gère ses compétences puis-

qu'elle tient déjà des propos restrictifs. Votre budget, madame Fonck, est ponctué de quelques nouveautés ou améliorations telles que le dépistage du cancer colorectal, la réforme du dépistage du cancer du sein ou le dépistage de la surdité néonatale. Néanmoins, malgré le fait que nous ayons appris ce matin l'existence d'une nouvelle façon d'appréhender la prévention du cancer du col de l'utérus, qui fera l'objet d'une interpellation en dehors du débat budgétaire, nous avons toujours le sentiment que le budget de la Santé ne soutient pas de politiques audacieuses. Je sais combien la conférence interministérielle de la santé, qui permettrait une vision plus globale entre les différentes entités de ce pays, est une machine lourde, lente et poussive, qui freine les politiques audacieuses, mais je pense que l'on pourrait aller plus loin.

Madame la ministre, en tant que scientifique, vous devriez faire preuve d'un sens plus aigu de la projection et de la prévision.

Nous regrettons également que la généralisation des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire prenne tant de temps à se réaliser. Votée à l'unanimité en juin 2008, cette résolution ne sera en effet appliquée qu'en septembre 2009. Ce thème étant depuis longtemps à l'ordre du jour, vous auriez pu lancer le projet dès la rentrée 2008. C'est une question importante à plus d'un titre puisqu'il s'agit d'éduquer les jeunes aux problèmes de la violence conjugale, des grossesses non désirées, de la maltraitance des enfants, de la prévention du sida et des maladies sexuellement transmissibles. Cette action concerne donc directement les jeunes, l'intimité de leur vie affective, leur avenir et celui de leur future famille. Nous devons donc attendre septembre 2009 et c'est dommage.

Dans le secteur de la petite enfance, le gouvernement tente visiblement de rattraper son retard dans la création des places d'accueil. Le budget 2009 de l'ONE se clôture avec un déficit de près de 1,4 million d'euros et celui du fonds « cigogne » avec un déficit de plus de 10 millions d'euros. En outre, le rapport d'activités de l'ONE rendu public le 31 décembre 2007 indiquait que le taux de couverture totale n'était que de 24,8 %, soit 0,5 % de plus que l'année précédente, et que les trois quarts du budget avaient été consacrés aux milieux d'accueil subsidiés contre un quart pour les non-subsidiés. Au regard de ces chiffres, il n'est plus nécessaire de souligner la discrimination entre ces deux types de milieu d'accueil ni la sous-représentation des milieux non conventionnés.

Madame la ministre, nous relevons également l'augmentation substantielle de la provision pour

les politiques nouvelles qui passe de 1,7 million à 4,8 millions. Ce montant est entièrement destiné à financer un mois de frais de garde par enfant pour les parents percevant un salaire faible ou moyen, qu'ils recevront au plus tard en mai 2009. On s'en réjouit. D'autant qu'un des leitmotiv de votre parti, et surtout du nôtre, a toujours été l'amélioration du pouvoir d'achat. Par contre, ce qui nous inquiète, comme apparemment la Cour des comptes, c'est l'organisation et la faisabilité de cette mesure. J'espère que cette difficulté ne privera pas les parents concernés d'en bénéficier.

Par ailleurs, les différents avantages introduits dans les maisons d'enfants nous inquiètent également. Vous et M. Marcourt semblez déstabiliser ces dernières en accentuant ces différences puisque celles qui décident de pratiquer les tarifs ONE se verront octroyer une aide à l'emploi majorée. Mais ne croyez-vous pas que les autres crèches accueillent également des parents à bas et moyens salaires ?

Croyez-vous que les parents aient vraiment le choix du mode d'accueil de leurs enfants ? Je n'en suis pas persuadée.

Si les budgets de l'Aide à la jeunesse ont connu entre 2004 et 2009 une augmentation de 30 %, à la hauteur de celle des recettes de la Communauté, il reste à savoir ce que l'on en fera. Dans tous les cas, la politique de recrutement massif fonctionne à plein régime, soit plus de quatre cents personnes durant cette législature rien que pour l'aide à la jeunesse.

Je ne puis que constater l'absence de toute action d'envergure. Les modifications apportées sont souvent intervenues sous la pression du parlement et de l'opposition. Rappelez-vous le temps consacré en commission aux auditions sur les IPPJ, sur les sorties organisées par ceux-ci, sur les réformes nécessaires pour répondre à la maltraitance, etc. Si les projets présentés en urgence en commission afin de mieux prévenir et prendre en charge la délinquance méritent réflexion, on n'a cependant jamais osé remettre le problème à plat. J'ai parfois le sentiment, madame la ministre, que guidée par votre entourage, vous naviguez entre prévention individuelle et générale, sans très bien savoir où aller. Le défi de la formation du personnel n'est pas véritablement relevé. Il est possible que ce soit dû à un problème de formateurs. Certes le paysage du secteur est complexe mais on multiplie les coordinations alors qu'il faudrait simplifier. L'accueil post-institutionnel est encore insuffisant. La pression sur les jeunes dans les IPPJ est trop faible et ne les incite pas à une véritable remise en question. Les budgets pour les services d'hébergement privés

explosent et l'accueil familial ne semble toujours pas bénéficier d'une attention particulière.

Voilà près de cinq ans que nous vous interpellons et, aujourd'hui, nous nous demandons si la Cioc sera véritablement opérationnelle avant la fin de la législature. Vu les énormes difficultés que semble rencontrer l'Etnic dans l'élaboration du logiciel nécessaire, je crains qu'il n'en soit rien.

Madame la ministre, il ne suffit pas de disposer de moyens budgétaires, encore faut-il les utiliser correctement. Vous savez que, pour certaines matières qui relèvent de vos compétences, nous sommes en total désaccord avec les choix du gouvernement. La prévention est une notion floue, les IPPJ ne préparent pas à la réinsertion, les jeunes placés en IPPJ ne sont pas confrontés à leurs actes, l'enfance en danger est insuffisamment accompagnée et la maltraitance est en augmentation.

J'ai déjà eu l'occasion de vous dire à maintes reprises que nous avons un autre projet pour l'Aide à la jeunesse. Nous voulons que les jeunes pris en charge par secteur puissent effectivement retrouver une vraie place dans la société et non être ballottés entre différentes institutions et connaître des problèmes qui conduisent au décrochage. Il faut trouver les mécanismes qui permettent d'atteindre cet objectif.

En conclusion, je voudrais dire au ministre Daerden que ce budget soi-disant équilibré et sain n'anticipe rien d'un avenir qui s'annonce pourtant particulièrement délicat. La proximité des élections ne permet pas de se contenter de dire « on verra bien ». Une telle attitude serait peu responsable. Ces politiques, que nous ne soutenons pas, engagent l'avenir de nombreux secteurs et risquent même de l'hypothéquer si les financements annoncés ou promis ne suivent pas. Le futur du personnel est également en jeu, compte tenu de tous les engagements supplémentaires. Ne pas prévoir l'avenir revient à priver toutes ces personnes d'avenir.

J'ai le sentiment qu'après avoir joué à Saint Nicolas et à Père Noël avec d'importants nouveaux montants, vous allez préparer pour vos successeurs – mais vous succéderez peut-être à vous-même – des moments beaucoup plus difficiles. Vous allez leur laisser la responsabilité de réparer les dégâts, en particulier dans l'enseignement obligatoire.

**M. le président.** – La parole est à M. Walry.

**M. Léon Walry (PS).** – Comme d'habitude, nous venons d'entendre de la bouche de Mme Bertieaux un chapelet de provocations. Son intervention a connu son apogée lorsqu'elle a porté

à l'égard de Mme Arena l'accusation gravissime d'avoir fait du chantage. Je trouve cela indigne d'un chef de groupe !

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Vous devriez être prudent à ce sujet car ce que j'ai affirmé est avéré alors que vous avez tenu tout à l'heure des propos indignes envers M. Hazette.

**M. Léon Walry (PS).** – Apportez les preuves ! Je voudrais préciser que M. Hazette est un ami et un homme pour qui j'ai la plus grande estime.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Vous avez une manière étonnante de traiter vos amis !

**M. Léon Walry (PS).** – Le budget 2009 est sans doute celui de la concrétisation et du répit, mais aussi celui de la prudence et du renforcement.

Concrétisation avec le respect des engagements, le maintien des politiques, notamment celles de l'éducation, de la recherche, de la santé, de la jeunesse, de la culture et du sport mais aussi le respect des engagements envers les acteurs sociaux et les syndicats de la fonction publique communautaire, qui voient s'estomper les différences de statut d'avec les fonctionnaires régionaux.

Concrétisation de la solidarité entre Région et Communauté, d'une vision nouvelle des investissements publics, des ouvertures aux initiatives culturelles ou infrastructurelles privées, concrétisation de la décentralisation de la culture et de la volonté d'ouvrir davantage l'accès au sport au niveau local.

Concrétisation des engagements dans l'accueil de la petite enfance, dans les projets de réforme de l'enseignement supérieur et dans la recherche.

Répit sans doute aussi parce que nous nous trouvons dans un contexte de faillite du système financier ultralibéral, pour ne pas dire du système financier libéral tel que nous le connaissons.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Monsieur Walry, vous auriez besoin de cours d'économie de base pour ne pas mélanger les mots financier, libéral et faillite. Vous en faites une soupe imbuvable et indigeste.

**M. Léon Walry (PS).** – Je savais que vous alliez réagir. Avouez que c'est la dérégulation de l'économie de marché qui a provoqué cette récession qui, pour la première fois depuis 1930, a secoué notre pays, l'Europe et le monde entier.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Vous confondez récession et crise financière, ce qui montre bien que vous avez besoin de cours de base d'économie.

**M. Léon Walry (PS).** – Avouez que j'ai raison !

Ou alors prouvez-moi le contraire !

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Vous mélangez les termes d'économie générale, vous avez besoin d'un minimum de cours pour ne pas confondre les mots.

**M. Léon Walry (PS).** – C'est la faillite d'un système, c'est la dérégulation totale qui nous ont mis dans cette situation désastreuse.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Vous amalgamez des termes sans les comprendre !

**M. Léon Walry (PS).** – Je sais que cela vous fait mal quand je dis que ce sacro-saint libéralisme financier, qu'on ne pouvait même pas critiquer, nous a mis dans cette situation.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Vous aimez tant le mot « libéral » que vous le mettez à toutes les sauces, y compris à la sauce inexacte. Vous mélangez tout !

**M. Léon Walry (PS).** – On ne pouvait même pas critiquer ce monde-là. Il était sacro-saint. Et voilà que les idées les plus absolues, les plus vraies, s'effondrent en quelques jours ! En êtes-vous fière ?

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Je suis fière d'être libérale, monsieur Walry !

**M. Léon Walry (PS).** – Acceptez l'idée qu'un système a failli, un système qui n'était pas bon pour le développement d'une société plus égalitaire, plus juste, plus solidaire et plus durable !

Dans un contexte économique aussi tendu et précaire, il est réjouissant de voir nos marges budgétaires s'accroître et nos recettes augmenter de plus de 4 %. Nous sommes néanmoins bien conscients du fait que ce répit est lié au jeu des paramètres de financement. Ayons l'humilité de reconnaître qu'aujourd'hui, personne ne maîtrise véritablement ce que sera l'avenir. La prudence s'impose et je suis impressionné par le nombre de dispositifs prévus par le gouvernement pour apporter des garanties : provision pour compensation de croissance ; anticipation des charges de personnel ou d'investissement dans les organismes d'intérêt public (OIP) et financement par les compléments de dotation du niveau fédéral ; indexation prévue pour l'année ; corrections SEC manifestation prudentes, selon l'évaluation même de la Cour des comptes.

Le renforcement provient du maintien des efforts de désendettement et de la maîtrise des dépenses liées à la Fonction publique, pour laquelle les mesures dépassent de loin celles financées par les budgets précédents. À cet égard, je soulignerai la volonté du gouvernement et de la majorité de concrétiser le projet de paiement des traite-

ments de décembre des enseignants en décembre. Les amendements, tant à l'ajustement budgétaire qu'au décret-programme, déposés à l'instant par Mme Corbisier et moi-même, visent à permettre ce paiement et je ne doute pas qu'ils recueilleront un large soutien.

Le budget 2009 de l'Enseignement obligatoire est un excellent budget, qui bénéficie toujours des effets du refinancement de la Communauté française et signe, une nouvelle fois, la gestion en bon père de famille du gouvernement de la Communauté française. Le Contrat pour l'école est aujourd'hui un *corpus* solide de mesures qui font de l'école un espace plus ouvert sur le monde, plus égalitaire, plus efficace et de meilleure qualité. Petits revenus, mobilité du personnel, attrait de la fonction, lutte contre la pénurie, réduction des charges et solidarité avec les parents, encadrement différencié, renfort de plus de quarante surveillants-éducateurs dans l'enseignement spécialisé, plan de lutte contre la violence en milieu scolaire : voilà des outils dont nous pouvons légitimement être fiers.

Le budget 2009 de l'enseignement de promotion sociale continue d'augmenter. Il finance 50 000 périodes de cours supplémentaires pour développer l'offre de formation, renforçant les outils de cette filière de la seconde chance en s'ouvrant aux acteurs de la formation professionnelle et en visant l'excellence des processus.

Quant à l'Enseignement supérieur, chacun connaît le décret « Bologne », et notre gouvernement dégage, dans un contexte économique particulièrement difficile, de nouvelles marges pour la mobilité de nos étudiants et pour l'évaluation externe de la qualité de nos établissements. Un autre combat de notre enseignement supérieur est son accès : décret-programme et budget renforcent les capacités d'octroi d'allocations et de crédits sociaux. Des mesures sont aussi prévues pour les hautes écoles.

Quelques jours après la Journée mondiale de lutte contre le sida, il nous a encore été rappelé combien les recherches tant appliquée que fondamentale ont un important besoin de financement et de chercheurs. La recherche renforce la position de l'espace européen face à celle des pays émergents. Œuvrer pour une société de la connaissance est capital, mais cette stratégie ne sera réellement effective et efficace que si nous activons les fonds de recherche et augmentons le nombre de nos chercheurs. Ce budget est construit en ce sens et renforce notamment le FRIA, le Fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture, et les académies.

En ce qui concerne le champ d'action sociale, le groupe socialiste ne peut qu'exprimer sa satisfaction. Les sommes consacrées aux politiques de la Santé, de l'Aide à la jeunesse et l'Enfance continuent en effet à augmenter de manière significative. Dans le non-marchand, la politique de prévention des cancers et la lutte contre le sida, l'accent doit être porté sur une bonne information accessible à tous. Nos actions doivent poursuivre un objectif essentiel de réduction des inégalités sanitaires.

Le budget de l'Aide à la jeunesse connaît une augmentation appréciable qui permettra l'intensification des mesures de première ligne d'accompagnement éducatif, y compris pour les jeunes délinquants, de mesures de prévention de la maltraitance et de formation des travailleurs.

Les nouveaux crédits permettent par ailleurs l'ouverture de nouvelles places d'accueil et une réduction des frais de garde. Nous restons attentifs à leur mise en œuvre car tous les parents qui peuvent prétendre à cette intervention devront en être informés.

En ce qui concerne la Jeunesse, les faits parlent d'eux-mêmes en faveur de l'action volontariste menée par le ministre compétent. Ne boudons pas notre plaisir. À l'heure où les bilans vont bientôt pleuvoir, celui-ci a de quoi réjouir. Les résultats font la démonstration du soutien plein et entier de ce gouvernement à une politique culturelle de la jeunesse constructive, une politique fondée sur le soutien aux associations qui se battent pour faire triompher une vision positive de la jeunesse et de l'engagement qui unit des centaines de milliers d'entre eux. C'est bel et bien d'un refinancement du secteur qu'il s'agit et celui-ci se fait dans la meilleure concertation avec les intéressés. Que demander de plus ?

Pour tout ce qui relève de l'Audiovisuel, la ministre persiste et signe. Ce dernier budget de la législature voit éclore de nouvelles initiatives, aboutir ou progresser des projets chers au secteur et au cœur des parlementaires soucieux de voir se développer une politique audiovisuelle ambitieuse et actuelle.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Ce sont les ambitions du PS !

**M. Léon Walry (PS).** – Tout ce qui est prévu dans ce budget est en effet le reflet de choix politiques clairvoyants. Je reviendrai plus tard sur vos propos, madame Bertieaux. Sans doute allez-vous encore vous lamenter, dans la ligne de l'amendement qui visait à torpiller le projet « Arte Belgique », qui vous insupporte, en diminuant la do-

tation octroyée à la RTBF. Or la culture doit être au centre des préoccupations du service public audiovisuel, c'est sa mission première.

**M. Richard Miller (MR).** – Ce n'est pas torpiller un projet que de dire qu'il doit s'inscrire au budget de la RTBF, dont les missions de service public sont clairement définies et comportent justement une mission d'ordre culturel !

**M. Léon Walry (PS).** – Réduire à la manière de Sarkozy les moyens de l'audiovisuel public est bien l'objectif du MR ! Ne tentez pas de le camoufler. C'est bien ainsi.

**M. Richard Miller (MR).** – Les socialistes sont majoritaires au conseil d'administration. Le directeur, la ministre, le président du CSA sont socialistes. Voilà la réalité !

**M. Léon Walry (PS).** – Vous insinuez donc que toutes les émissions de la RTBF nous sont exclusivement favorables.

**M. Richard Miller (MR).** – Nous avons adopté un budget pour l'entreprise audiovisuelle publique qu'est la RTBF parce qu'elle doit remplir certaines missions, dont la création d'une émission culturelle. Je ne vois pas pourquoi 5,8 millions d'euros supplémentaires doivent être affectés à la création d'une telle émission, laquelle, je le répète, devait être créée par la RTBF.

**M. Léon Walry (PS).** – Je confirme : vous souhaitez diminuer les moyens du service public de l'audiovisuel. C'est votre credo.

**M. Richard Miller (MR).** – Notre amendement visait à destiner ce budget aux autres télévisions publiques que sont les télévisions locales ainsi qu'à la création cinématographique.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Monsieur Walry, soit vous ne comprenez pas, soit vous feignez de ne pas comprendre, ce qui n'est pas honnête !

**M. Léon Walry (PS).** – Nous continuerons à défendre le service public et nous vous combattons quand vous tenterez d'en réduire les ressources.

**M. Richard Miller (MR).** – Un service public n'est pas là pour vous servir.

**M. Léon Walry (PS).** – Arte Belgique n'exonère en rien la RTBF de ses engagements envers tous ceux qui font vivre la culture en Communauté française. Au contraire, elle leur donne une nouvelle vitrine, un éclat et un développement utiles. C'est d'ailleurs ce qu'ont su reconnaître certains en remettant le prix Ex-Libris à Éric Russon. Moi, monsieur Miller, je m'en réjouis ! Et vous ?



**M. Richard Miller (MR).** – Le fait que la RTBF finance l'émission vous aurait-il attristé ?

**M. Léon Walry (PS).** – J'adresse de chaleureux remerciements à la ministre pour la qualité de ses combats et de ses engagements.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Cette remarque me semble davantage personnelle. . .

**M. Léon Walry (PS).** – Je m'adressais également à l'ensemble du gouvernement. Une mesure ne peut être concrétisée que si tous les acteurs de terrain sont efficaces.

Les sommes allouées au Sport ont progressé de plus de 44 % depuis le début de la législature. Cette augmentation est remarquable et démontre l'intérêt constant de l'équipe gouvernementale pour la politique sportive, et cela en dehors des calendriers olympiques bien entendu.

Le ministre et son prédécesseur ont tissé un réseau cohérent et équilibré d'outils de promotion du sport pour tous. Ils ont planté les jalons d'une politique de fond pour les sportifs de haut niveau. Pour certains, ces mesures sont insuffisantes, leurs effets tardent à se concrétiser et les chèques sport – qualifiés avec un brin de provocation de « cadeau de papa » – sont insuffisamment encadrés.

Pourtant, le budget 2009 augure indubitablement bien du déploiement optimal du sport pour tous, partout et tout au long de la vie. Et je me réjouis des réflexions sur le sport à l'école et des actions concertées qu'elles produiront.

Le budget consacré à la Culture enregistre une belle augmentation de plus de 8 % qui profite à tous les secteurs.

Parmi les points méritant d'être soulignés, citons le refinancement des centres culturels, l'appui aux cultures urbaines et émergentes, l'allocation de moyens aux bibliothèques en prévision du nouveau décret, la promotion culturelle internationale, la promotion et la diffusion des patrimoines littéraire et artistique.

On peut déjà dire, madame la ministre, aujourd'hui que vous avez relevé le défi avec brio. Bien sûr la législature n'est pas terminée et vous pourrez compter sur le soutien du groupe socialiste pour les réformes qu'il vous reste à accomplir.

Le budget 2009 sera le premier budget de Wallonie-Bruxelles international, conséquence de la fusion du CGRI et de la DRI. Les différents programmes définis dans la note de politique internationale voient leurs moyens renforcés et les coûts liés au personnel et aux délégations sont maîtrisés.

Bien que notre Communauté n'ait que très peu

de poids dans de tels conflits, nous devons mobiliser toutes nos forces pour aider la population congolaise, victime de violences, et mettre tout en œuvre pour rétablir la paix dans les plus brefs délais.

Le budget de la Communauté française est un outil majeur du développement culturel, économique et social de tous nos concitoyens. Il implique des politiques essentielles pour tous les publics : les jeunes, les familles, les personnes âgées, les personnes fragilisées ou marginalisées par les aléas de la vie. Que serait leur vie sans les moyens alloués à tous ces projets ?

Je tiens à remercier et à féliciter le gouvernement pour ce qui, aujourd'hui, me semble être une arme offensive contre l'ignorance et la précarité, un bouclier pour les plus faibles et, surtout, une voie vers la connaissance. Les obstacles seront nombreux. À ceux qui s'empresseront de les rappeler, de souligner les risques et les contraintes liés à nos décisions et à nos projets, je dirai : « Et pourtant cela marche ! » Et les choses continueront à aller de mieux en mieux parce que l'écoute et la volonté ne nous manqueront jamais pour accompagner ceux qui en auront tellement besoin.

**M. le président.** – La parole est à M. Cheron.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Monsieur le président, monsieur le ministre-président, mesdames et messieurs les ministres en vos titres et qualités, nous sommes devant une seule certitude : ceci est le dernier budget de la législature.

Le budget 2009 de la Communauté française est marqué par un accroissement très sensible des recettes venant de l'État fédéral. Nous avons, en commission, réexaminé les lois de financement qui font que le budget de la Communauté française repose largement sur des estimations.

En ce qui concerne ces paramètres, nous avons retenu des éléments relevant de l'indice de croissance et l'inflation. Étant donné l'extraordinaire volatilité des paramètres durant ces dernières années, nous nous dirigeons à toute vitesse vers un cycle de déflation. La Banque nationale de Belgique qui est loin d'être un organisme fantaisiste, vient d'ailleurs d'annoncer une croissance négative pour 2009 : -0,2 % du PIB.

Après s'être battu pendant des années pour le refinancement de la Communauté française, avec l'espoir d'une liaison à la croissance du PIB – nous l'avions obtenu de haute lutte lors des accords de la Saint-Polycarpe et, depuis 2007, le lien avec la croissance avoisinait 91 % – il est vexant de constater que nous nous dirigeons peut-être vers une croissance négative. C'est un comble !

Les paramètres dont nous devons tenir compte sont importants. Le budget 2009 bénéficie d'éléments structurels comme l'inflation ainsi que d'excellentes recettes et, après des années de vaches maigres durant lesquelles des politiques essentielles de la Communauté ont été détricotées, les moyens sont désormais à disposition.

Ce budget doit vous permettre de donner un coup de pouce pour améliorer le pouvoir d'achat des citoyens en prenant des mesures contractuelles. Dans ce cadre, nous nous réjouissons de la contribution de la Communauté française dans le coût des abonnements scolaires dans les transports publics ainsi que d'autres mesures positives, telles que les ristournes sur les frais de garde des enfants de moins de trois ans et la création d'un fonds pour les voyages scolaires. La suppression partielle de la redevance télévision, même si elle ne relève pas de nos compétences, est elle aussi positive.

Avec ces paramètres intéressants, ce budget a dû être aisé à élaborer pour un baroudeur comme vous, monsieur le ministre ! Cela signifie-t-il que les futurs budgets de la Communauté seront toujours en équilibre ?

Nous avons connu des situations pires. Je vous remercie d'avoir demandé à vos collaborateurs ce travail d'estimation de la situation budgétaire, de notre endettement et des différentes manières de le calculer. Néanmoins, abstraction faite de ce travail, nous devons continuer à surveiller notre situation financière année après année. Rien n'est évidemment assuré.

Le principal enjeu ne concernera plus les lois de financement. Peu ou prou, on va essayer d'y toucher. Cependant, ce ne sera plus dans le cadre de ces lois mais plutôt lors des accords entre les différentes entités. Lors de la reconduction du nouvel accord de coopération sur ce qu'on appelle la « ligne d'horizon budgétaire » de l'ensemble des entités I et II, y compris la sécurité sociale, nous devons veiller à négocier le plus intelligemment possible le montant de notre contribution, avec un État fédéral qui sera confronté à une situation très difficile.

Le budget 2009 est le dernier budget rose orangé de cette législature.

En ce qui concerne les mesures portant sur le pouvoir d'achat, il faudra examiner si la complexité des procédures permettra à celles et à ceux qui en ont le plus besoin d'en profiter, notamment dans le secteur de l'accueil de la petite enfance, où la demande devra être faite par de potentiels bénéficiaires. Il n'y aura en effet pas de ristourne au-

tomatique. Il ne suffit pas de décréter une bonne mesure si elle dépend de démarches à effectuer. Mon groupe y sera particulièrement attentif. Les informations données en commission par les responsables de l'ONE ne nous ont pas complètement rassurés. On a vu récemment la STIB obligée de faire une communication sur le remboursement des frais de transport, qui devra attendre le début de l'année prochaine. Malgré les grandes pages de publicité achetées par le gouvernement dans les quotidiens francophones, l'information des citoyens ne semble pas encore complète.

Pour prévenir l'évolution des prochaines années, le ministre a constitué une provision de 90 millions d'euros dans le budget wallon. L'année dernière, elle figurait dans le budget de la Communauté. Il faudra s'assurer que la Communauté française pourra bénéficier d'une manière ou d'une autre de ces moyens. Je n'ai pas contesté votre choix de reprendre les mêmes paramètres de croissance que l'État fédéral. Vu les mécanismes des lois de financement, il serait contre-productif d'utiliser un autre paramètre. Vous avez retenu un pour cent de différentiel, de manière prudente, d'où les millions mis en provision. Une provision similaire avait été constituée en 2008 au bénéfice de tous les francophones mais seul le budget de la Communauté française a bénéficié de sa liquidation, et on ne s'en plaindra pas. Quelles seront les modalités de liquidation de cette nouvelle provision ? Nous espérons qu'elle pourra servir dans les compétences de la Communauté.

Certains crédits n'ont pas été inscrits pour des politiques attendues et annoncées depuis longtemps. C'est notamment le cas pour les bâtiments scolaires. Cette politique manque encore aujourd'hui d'efficacité puisque tous les crédits prévus en 2008 dans les fonds existants n'ont pas été dépensés, une fois de plus. Malgré le vote du partenariat public-privé pour les bâtiments scolaires, aucune somme nouvelle n'est inscrite au budget. Vos explications sont logiques : vu la chronologie du projet, aucune dépense ne devrait avoir lieu avant 2010. Ce projet ambitieux, annoncé à grand renfort de publicité il y a plus de trois ans, attend donc toujours sa concrétisation. Il reviendra au prochain gouvernement de trouver les importants crédits nécessaires au développement de ce PPP à propos duquel nous avons souvent exprimé nos inquiétudes : beaucoup d'argent pour peu de projets, risque de voir la Communauté dépenser des sommes importantes au profit des partenaires privés, prise en compte insuffisante des critères énergétiques et autres besoins exprimés par les écoles... On sait en effet combien de tels projets tendent à harmoniser le produit offert.

Les montants nécessaires au financement des conseillers en prévention dans les écoles et autres établissements d'enseignement supérieur ou de promotion sociale manquent également dans le budget. Ce financement nous a été indirectement promis lors de la discussion du décret dit « 3 % » visant à mettre en œuvre l'accord sectoriel de 2006. Certains membres de la majorité ont évoqué un ajustement avant la fin de la législature de façon à apporter une réponse concrète à cette question mais j'ai entendu le ministre du Budget dire que le gouvernement ne comptait pas déposer de nouvel ajustement avant la fin de la législature. Je souhaite que le gouvernement précise le montant nécessaire pour honorer cet engagement.

Chers collègues, je voudrais encore attirer votre attention sur trois dossiers.

Tout d'abord, l'enseignement en alternance. Un projet d'accord de coopération sera bientôt débattu en commission. Aussi je m'étonne de ne pas trouver de crédits nouveaux permettant de le concrétiser. L'accord de coopération se suffit-il à lui-même ? Ne nécessite-t-il pas de nouveaux moyens ? L'enseignement en alternance n'a-t-il pas besoin de moyens supplémentaires pour se développer alors que l'enseignement technique et professionnel reste le parent pauvre de la politique du gouvernement ?

Ensuite, l'encadrement différencié, sur lequel nous avons un *a priori* extrêmement favorable. Il bénéficie pour la première fois d'une inscription budgétaire de cinq millions d'euros. Chaque école est une école importante et nous attendons avec impatience un projet de décret qui donne une véritable réponse structurelle. Or, en commission des Affaires générales et du Budget, M. Daerden a déclaré qu'il n'avait pas connaissance d'un plan concret nécessitant quarante millions d'euros en année pleine. Il semblerait donc que les quarante millions annoncés pour la mise en œuvre de l'encadrement différencié ne soient pas pris en compte dans les projections pluriannuelles. Je voudrais que cette hypothèse soit contredite : à terme, les cinq millions doivent devenir quarante millions en année pleine. Je voudrais que nous ayons une politique récurrente, planifiée dans un budget qui assure la pérennité. Plus tard, j'espère que nous aurons un débat sur la différence entre les zones d'éducation prioritaire qui se sont développées depuis quelques années et le véritable indice socioéconomique de chaque élève.

Menons ce débat sur le financement d'une école basé soit sur sa situation géographique soit sur la situation socioéconomique de ses élèves. Ce n'est en effet pas pareil. Je pense que, technique-

ment, on pourra avoir un vrai débat idéologique.

Il faut également être attentif à l'accueil des enfants. Les moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan « cigogne », par exemple, ne seront peut-être pas suffisants, nous dit-on, pour rencontrer les objectifs assignés à l'ONE. L'Office signale à cet égard que le gouvernement s'est engagé à intervenir si nécessaire. C'est un dossier de plus renvoyé à la prochaine législature.

En conclusion, nous avons affaire à un budget qui apporte de nouveaux moyens pour le développement de politiques nécessaires. Dire le contraire serait faire preuve de mauvaise foi. Les recettes restent pourtant particulièrement dépendantes de la conjoncture économique. Du côté des dépenses, il faut bien constater que certains crédits ont été sous-évalués, oubliés ou opportunément reportés à la prochaine législature. Nous ne voterons donc pas pour ce dernier budget de la législature.

Je ne peux pas terminer mon intervention sans évoquer le dossier du versement du traitement de décembre des enseignants. Comme je l'ai déjà dit : « Noël en décembre, décembre en décembre ! » Nous nous réjouissons que, sauf péripétie de dernière minute, une solution soit enfin trouvée pour que les enseignants et les fonctionnaires de la Communauté française reçoivent bien en décembre leur traitement de ce mois. Nous mettrons ainsi fin à des années d'injustice. Je souhaiterais néanmoins m'assurer que les derniers obstacles soient bien levés en Communauté française. Si je me souviens bien du débat en commission, monsieur le ministre, vous aviez évoqué un problème de type fiscal. J'ai cru comprendre qu'il serait levé, en décembre ou en janvier, par le pouvoir fédéral.

Dans le cadre de la négociation avec la Banque nationale, il faut notamment procéder à la requalification de l'opération. Je suppose que cela se fait en lien avec les normes SEC. S'agit-il de 175 millions ou de 350 millions ? Je compte sur vous, monsieur le ministre du Budget, pour nous expliquer la différence entre budget, trésorerie et normes SEC. La balle est dans votre camp. Si les obstacles sont levés tant au niveau fédéral qu'à la Banque nationale, quel talent ! Demain vous allez pouvoir nous expliquer comment vous procéderez pour que les salaires des enseignants soient payés en décembre.

Je distingue les opérations décrétales qui doivent être réalisées.

On a déposé sur nos bancs deux amendements, l'un porte sur un article du décret-programme et l'autre sur le budget de 2008 ajusté.

Les moyens, la technique et la question de savoir si ces mesures seront étendues aux agents du ministère sont importants. Ce n'est évidemment pas de nature à nous réconcilier avec l'ensemble des pistes budgétaires.

Je répète que nous sommes extrêmement dépendants des deux paramètres importants du budget : le taux de croissance et l'inflation. La période de bonnes recettes que nous connaissons ne va pas forcément durer. Nous devons donc nous poser la question chaque année, même si nous travaillons dans une perspective pluriannuelle.

En corollaire, je citerai la possibilité de nous inscrire toujours davantage dans l'espace de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Même si cela peut déplaire à d'aucuns, j'estime que tout ce qui va dans ce sens permet une plus grande fluidité budgétaire. Comme en matière de recherche fondamentale, il serait absurde de ne pas mener une réflexion commune.

La Communauté française doit également participer au débat sur la nécessité d'une relance : le taux de décroissance annoncé est impressionnant. Certaines des politiques de la Communauté sont extrêmement contracycliques, notamment en ce qui concerne les bâtiments scolaires. Pour notre part, nous n'avons pas soutenu le PPP, qui n'est d'ailleurs pas encore mis en œuvre. Ne pourrait-on dès lors imaginer assez rapidement d'autres mesures qui pourraient s'inscrire dans le budget 2009 ?

Je souhaiterais que nous revenions à votre déclaration de la semaine dernière sur l'ajustement budgétaire. Il reste en effet plusieurs mois avant la fin de la législature. Les discussions avec l'État fédéral ne sont pas terminées et des investissements en économie d'énergie doivent être consentis pour les bâtiments scolaires, culturels, ou les lieux d'accueil de la petite enfance. La Communauté française peut aussi, dans le cadre de ses compétences, participer à l'effort global de relance économique en prenant en compte l'aspect humain et le développement durable.

Vous comprendrez, monsieur le ministre du Budget, que j'aie un point de vue bien arrêté sur le budget 2009. Mais je vous invite aussi à réfléchir à la manière de concrétiser des politiques qui tiennent compte de la conjoncture actuelle.

**M. le président.** – La parole est à Mme Corbisier.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Certes, cette dernière année de législature est une année faste pour le budget de la Communauté française. Certes, les paramètres sur lesquels le

budget a été confectionné sont ceux du Bureau du plan. Ils datent évidemment mais ce sont ceux que le gouvernement fédéral avait retenus et il aurait été difficile d'agir différemment des autres niveaux de pouvoir. Aujourd'hui pourtant, nul ne contredit le fait qu'ils ne tiendront pas la route. Dès maintenant de nouveaux chiffres sont avancés. M. Cheron en a cité, ils sont identiques à ceux que j'ai lus ailleurs. Il est frustrant pour ceux qui se sont battus pour améliorer le financement de la Communauté française de voir que les prévisions sont négatives. Pourtant, nul ne peut préjuger de l'évolution. On peut en effet dégringoler en quelques minutes mais également rebondir après avoir touché le fond.

Pour remédier à ces éventuels problèmes, le budget prévoit une provision commune à la Région wallonne et à la Communauté française de 90 millions. Des dispositions ont été prises pour suivre les normes de désendettement, les normes SEC 95 et les critères de Maastricht. Les composantes de nos recettes ne pourront jamais assurer complètement la pérennité du financement. Nous devons spécialement tenir à l'œil la négociation du nouvel accord de coopération avec l'État fédéral. Jusqu'ici, nous étions partiellement protégés. L'accord suivant pourrait nous menacer. Chaque niveau de pouvoir doit pouvoir y retrouver ses billes.

Madame Bertieaux, au-delà des cadeaux des fêtes de Saint-Nicolas, de Noël et j'ajouterais même de l'Aïd, le gouvernement a initié une nouvelle façon de travailler, appuyé par sa majorité.

Le système utilisé par le gouvernement ouvre la porte à de nouvelles pratiques. Pour la première fois, le budget 2009 a été élaboré en associant le gouvernement de la Communauté française et le gouvernement wallon, preuve que la synergie entre les entités francophones est réalisable et féconde.

Le budget a donc été conçu de manière solidaire et prudente. J'ai évoqué la provision de 90 millions qui pourra être utilisée pour la Région wallonne ou la Communauté française. Par ailleurs, 12 millions ont été mis à la disposition de la Cocof et de la Région wallonne. Les collaborations entre Région wallonne et Communauté française ont permis de progresser dans la sauvegarde des archives de la RTBF dont on parle depuis des années.

Un des plus beaux témoignages de cette volonté de coordination, est le budget intégré de Wallonie-Bruxelles international.

Le rapprochement des statuts des agents de

la fonction publique permet d'accroître la motivation et la mobilité du personnel et induit une plus grande souplesse et une dynamisation des secteurs concernés.

Les budgets de la Région wallonne et de la Communauté française sont complémentaires. Par exemple, la recherche dans les hautes écoles, financée par la Région wallonne avec les programmes FIRST-hautes écoles, sera soutenue par la Communauté française. Une somme de 250 000 euros sera dégagée par la Région wallonne pour organiser des transports scolaires gratuits lors des activités d'éveil scientifique.

Depuis 1994, la Région bruxelloise a pris une ordonnance excluant l'exonération de taxes pour les bâtiments. Le contentieux entre 1994 et 2008 est estimé à plus de 17 millions, dont 6,3 millions d'intérêts. Cela fait plus que doubler la mise pour la Région bruxelloise.

Le budget, au-delà du fait qu'il est solidaire et prudent, se veut aussi responsable et construit dans le respect des engagements pris dans les accords de coopération.

On vient d'ailleurs d'apprendre que les 800 millions pouvaient être conservés. Il respecte aussi les promesses faites au personnel lors des accords sectoriels de 2004 et 2008 et de l'accord du non-marchand. Enfin, il honore les engagements pris envers la population, notamment en matière de pouvoir d'achat.

Le gouvernement a pu dégager des marges qui ont été affectées au soutien des familles à bas revenus dans la crise actuelle. Les montants des bourses d'études ont été relevés et nous intervenons dans les dépenses liées à l'inscription en crèche et au transport scolaire. Ces mesures importantes renforcent celles qui ont été prises par les autres niveaux de pouvoir.

On dit souvent que nos assemblées réfléchissent en vase clos. Pourtant, le gouvernement a agi concrètement en faveur des économies wallonne et bruxelloise, tout en investissant pour l'avenir. Même si les travaux dans les bâtiments scolaires ne sont pas encore inscrits au budget car il faut constituer les dossiers, la fusion des fonds d'urgence et des fonds de travaux de première nécessité leur ouvre les portes.

Pour soutenir l'emploi, six millions d'euros environ sont consacrés à la création de places d'accueil. En matière de recherche fondamentale, l'effort accompli permettra la réalisation du plan de développement du FNRS, l'augmentation du nombre de chercheurs du Fria et la mobilité internationale de nos chercheurs. Les mesures en éner-

gie verte, en rationalisation d'énergie et en isolation prises par les Régions sont transposables aux bâtiments scolaires ou aux infrastructures sportives et culturelles. De véritables ponts ont ainsi été instaurés entre la Communauté et les Régions.

Le gouvernement a également décidé de renforcer notre enseignement supérieur grâce à un plan de refinancement des universités d'un montant de 30 millions, à l'augmentation de l'enveloppe des hautes écoles et au soutien au capital humain par la promotion de la réussite en première année d'études supérieures. C'est important pour l'avenir. Nous proclamons sans cesse que les jeunes doivent être plus nombreux à s'inscrire dans l'enseignement supérieur. Il faut donc prendre les mesures idoines, sinon cela ne se fera pas.

C'est encore dans l'avenir que le gouvernement investit en stimulant l'apprentissage des langues. Le budget 2009 encourage la mobilité internationale des futurs enseignants en langues qui pourront se perfectionner à l'étranger; un accord de collaboration entre les trois communautés porte sur l'échange d'élèves, d'enseignants et de directeurs d'école.

Je ne pense pas que les dépenses engagées pour l'enseignement obligatoire soient inutiles. La mise en œuvre du protocole 2009-2010 représentera plus de 16 millions. Ce protocole comporte des mesures de renforcement du pouvoir d'achat des familles à hauteur de 25 millions. Il prévoit également la mise en place de l'encadrement différencié, deux millions pour la lutte contre la violence et deux millions pour l'utilisation intelligente des « jours blancs ». C'était une revendication de l'opposition, qui n'avait cependant pas avancé de proposition concrète. Deux millions ont été également prévus pour le remplacement des enseignants en formation, ce qui répond au souci des écoles qui se demandaient que faire des élèves durant ce temps.

Je m'en voudrais, enfin, de ne pas souligner la réponse reçue du ministre fédéral des Finances après quatre rappels. Elle nous permet aujourd'hui de déposer des amendements afin que les fonctionnaires et les enseignants soient payés en décembre, sans que cela ne leur cause préjudice. Espérons que sa réponse sera suivie d'effet au niveau fédéral et que personne ne sera mis en difficulté.

Un budget ne peut contenter tout le monde. Celui qui nous est soumis aujourd'hui ouvre néanmoins pour l'avenir de nombreuses pistes qu'il faudra sans doute améliorer et approfondir. Elles ont le mérite de favoriser la relance et la durabilité, de s'attaquer aux difficultés auxquelles de nos concitoyens, et de satisfaire aux exigences de ra-

tionalisation et de meilleure gouvernance que nous avons à cœur de développer pour la législature prochaine.

**M. le président.** – La parole est à M. Galand.

**M. Paul Galand (ECOLO).** – Votre budget, madame la ministre, satisfait aux critères qui nous sont chers, à savoir la cohérence, la pertinence et la synergie. Vous avez même pris les devants dans le dialogue intrafrancophone puisque vous avez créé un organisme commun Wallonie-Bruxelles pour les relations internationales.

Notre seul regret tient au fait que le budget ne valorise pas que Bruxelles, capitale de l'Europe, soit aussi la capitale de la Communauté française de Belgique. Nous avons encore du mal à imaginer ce que cela peut représenter comme atout pour l'Europe, la francophonie et l'avenir de nos jeunes, et le rôle que notre Communauté peut y jouer. Au moment de présenter son plan de développement international, M. Picqué avait eu cette intuition.

Nous avons encore du mal à concrétiser cet atout. C'est inouï. Nous n'avons pas assez de distance pour évaluer l'impact que cela aura. Le travail social et les clubs sportifs ne suffiront pas. Pour sortir les jeunes des quartiers difficiles, il faut également les impliquer dans cette nouvelle citoyenneté. Le jeune qui ne sait pas comment se situer, qui ne sait plus s'il est marocain, belge, schaarbeekois ou molenbeekois, doit savoir qu'il peut participer à la construction de la citoyenneté européenne dans son école de quartier. C'est de cette manière que l'on peut les motiver. Nous devons donc tous faire un effort.

Madame la ministre, vous savez mon souhait qu'on ait un jour un ministre des Relations internationales et de la Francophonie car il me semble que la Francophonie est un atout également. Nous partageons votre souci de voir la Francophonie remplir ses missions et se concentrer sur l'éducation et l'enseignement. J'insiste pour que nos budgets soient utilisés dans ce sens. Je pense que la Francophonie doit se fixer des objectifs et des délais précis pour faire respecter le droit de tous à l'éducation, filles et garçons. Elle doit en outre prévoir un système de contrôle de ses réalisations et du paiement des salaires des instituteurs.

Par ailleurs, comme M. Walry, je voudrais rappeler que, dans le cadre de nos moyens, même limités, nous avons un rôle à jouer pour aider les victimes du conflit en RDC. En effet, des milliers de femmes sont victimes de tortures, de viol et de souffrances incommensurables. Je me suis rendu dernièrement à un colloque sur le statut et le rôle de l'opposition dans les régimes démocratiques à

Kinshasa. Un collègue du Kivu me disait qu'après ce qu'il avait entendu et vu, son problème était de ne pas devenir fou. Les survivantes, qui auront souvent contracté le sida et ne pourront se payer le traitement, seront doublement victimes. L'aide aux victimes – psychologique, juridique et sociale – est donc un axe que nous devons développer. Sur ce point, vous recevrez, j'en suis sûr, le soutien de l'ensemble des partis démocratiques.

Enfin, il faut absolument débloquer les fonds nécessaires à l'entretien du système électrique du Centre culturel Wallonie-Bruxelles à Kinshasa pour que la sécurité puisse être assurée contre les incendies et les accidents.

Il y a urgence. Je ne cherche pas à critiquer mais j'attire l'attention sur le fait qu'il convient de vérifier si ces travaux d'entretien ont été faits. Lorsque j'étais sur place, il y a quinze jours, ce n'était pas le cas. Il faut veiller à fournir les budgets et, si nécessaire, l'expertise et faire en sorte que ce type d'entretien ait un caractère durable, quitte à aider des écoles ou des centres de formation professionnelle à former les techniciens, avec notre aide. Je précise que c'est la déléguée générale sur place qui a attiré mon attention sur le problème.

Madame la ministre, je sais combien vous vous préoccupez de la situation au Moyen-Orient. Je ne comprends pas bien qu'au CGRI, on classe Israël dans les pays du Nord, zone Asie ; le Liban, dans les pays du Nord, Proche-Orient, et la Palestine dans les pays du Sud, Proche-Orient. Il y a là un problème de cohérence. Partout et toujours nous devons soutenir les camps de la paix et des démocrates mais aussi nous montrer intransigeants. Dès lors, quand certaines autorités gouvernementales souhaitent des accords de recherche ou autres, nous devons réclamer qu'ils soient soumis aux exigences de l'ONU et de l'Union européenne pour le respect des droits humains et des droits des peuples.

Je me réjouis de ce que la contribution à l'Unesco soit maintenue dans le budget. Cette organisation est le lieu où doivent pouvoir coexister les approches nationales et celles de la diversité culturelle au sein des nations. C'est le lieu de rencontre entre les représentants des Nations et celles des entités témoignant de la diversité culturelle des pays. Dans les circonstances actuelles, je pense en particulier au Tibet. Je trouve inacceptable que, dès qu'un chef d'État défend ce qui relève de la protection des minorités, comme l'a fait M. Sarkozy et, avant lui, M. Leterme et d'autres, les autorités chinoises réagissent comme elles le font. Elles doivent comprendre que lorsqu'elles

procèdent de la sorte à l'égard d'une autorité en Europe ou dans la Francophonie, c'est toute l'Europe ou toute la Francophonie qui désapprouve. Nous serions beaucoup plus forts si, systématiquement, chaque fois que cette situation se produit, nous répondions de manière unie au sein de l'Europe et de la Francophonie. J'insiste sur ce point puisque nous allons ouvrir une délégation à Pékin, ce qui constitue une belle reconnaissance du grand peuple chinois et de sa tradition culturelle sans oublier l'énorme potentiel que représente la Chine en terme d'échanges. Néanmoins, il ne faut pas faire preuve de faiblesse à l'égard des autorités chinoises. Nous l'avons vu avec les Jeux olympiques. Il convient d'en tirer les enseignements. Je souhaite que nous subsidions ce qui doit l'être mais aussi que nous discutions dès aujourd'hui des critères du choix des villes appelées à accueillir les Jeux olympiques.

En conclusion, nous avons malgré tout retrouvé dans ce budget la pertinence, la cohérence et le synergie, et j'en remercie la ministre.

**M. le président.** – La parole est à M. Borsus.

**M. Willy Borsus (MR).** – Deux points particuliers ont retenu notre attention au cours de ces derniers jours. J'évoquerai tout d'abord le paiement des enseignants et autres fonctionnaires de la Communauté française, sur lequel se sont focalisés nos débats en commission le 27 novembre dernier. Ce problème a connu des développements au cours de ces derniers jours et même de ces dernières heures. Ce dont je me réjouis.

Permettez-moi de faire les rétroactes de ce dossier. Le report du paiement en janvier remonte à 1984, à une époque où notre pays traversait une crise aiguë. Cette mesure avait été conçue pour permettre de soulager un budget confronté à de sensibles difficultés. Nonobstant l'évolution de certaines normes budgétaires et surtout de la situation financière de la Communauté française, notamment grâce au mécanisme de la loi de financement, cette disposition a perduré jusqu'à ce jour. Nous avons enfin reçu très récemment les amendements susceptibles de permettre le paiement, en décembre, des personnes concernées.

La Communauté française avait demandé au ministre fédéral des Finances que soit adoptée une disposition pour neutraliser l'impact fiscal potentiel de cette mesure, mais elle l'avait fait avec une rare mollesse. Sur une échelle mesurant le degré de volonté politique d'un gouvernement, je classerais cette demande à l'échelon le plus bas ! Vous adressez un courrier ou une circulaire chaque année. En les lisant, j'ai presque eu le sentiment que la demande était adressée parce qu'il fallait bien y

consentir mais, me semble-t-il, sans réelle volonté de la voir aboutir. Cette grande faiblesse dans la revendication politique, je la discerne aussi dans le fait que jamais la Communauté française n'a souhaité soumettre cette revendication au comité de concertation avec le niveau fédéral. Bien plus, jamais le gouvernement ou la majorité parlementaire n'ont veillé, ne fût-ce qu'à la faveur d'un ajustement budgétaire, à inscrire ne serait-ce qu'une esquisse des sommes qui auraient été nécessaires pour faire face à cette demande.

Mais foin du passé, je suis heureux que, suite à notre petit échange de vues, la conviction du gouvernement ait pu évoluer et qu'aujourd'hui, tous niveaux de pouvoir confondus, nous ayons pu dégager un accord visant à remettre la situation en bon ordre pour qu'à la veille de ces fêtes de fin d'année, les enseignants, les fonctionnaires, les 100 000 personnes potentiellement concernées, puissent bénéficier, très légitimement, de leur rémunération à la fin du mois au cours duquel ils l'ont gagnée.

Il me reste cependant quelques doutes. Afin qu'ils ne se concrétisent pas en difficultés pour le gouvernement et votre département, je souhaiterais que vous nous confirmiez les montants véritablement en jeu. Manifestement, un écart considérable séparerait vos estimations de celles du ministre du Budget. Pouvez-vous nous dire si l'estimation à retenir est de l'ordre de 115 millions d'euros, de 175 millions d'euros (votre chiffre) ou plutôt de 355 millions d'euros ? Monsieur le ministre, vous conviendrez qu'une différence de 160 ou même de 240 millions d'euros entre les estimations ministérielles est considérable. D'où vient cette différence ? Comment ces estimations ont-elles été calculées ? Quels sont aujourd'hui les chiffres définitifs sur lesquels vos départements respectifs ont travaillé ?

Par ailleurs, monsieur le ministre, pouvez-vous, avec votre collègue du Budget, nous expliquer la technique retenue par le gouvernement pour assumer cette dépense ? D'après les amendements qui viennent de nous être transmis, il la prendrait en charge par un solde débiteur des articles budgétaires concernés. J'imagine que le solde débiteur d'un article budgétaire n'est pas une solution à long terme et que le gouvernement a structuré sa réflexion au-delà, qu'il ne s'est pas limité à demander l'autorisation de porter ces articles en négatif. Si ce mécanisme immédiat peut s'expliquer par l'urgence de la situation – signe que le gouvernement n'avait pas pour intention de diligenter rapidement cette mesure –, comment avez-vous structuré ce retour à la normalité pour le futur ?

Le dernier élément qui suscite mon inquiétude est de vous voir à nouveau englué dans un imbroglio, dans lequel cette mesure saine et souhaitable se traduirait finalement pour beaucoup d'enseignants par de nouveaux retards de paiement, des erreurs de calcul et autres complications administratives. Il me semble que la responsabilité d'un exécutif, qui dispose des outils budgétaires contrairement au parlement qui ne peut que mettre en garde et partager sa circonspection, est de s'assurer que les départements concernés, dont l'Etnic pour les aspects informatiques, appliquent correctement et réellement la mesure. Avez-vous, en ce moment, complètement vos apaisements sur cette question ?

Pouvez-vous veiller, toutes affaires cessantes, à ce que tout se déroule bien d'un point de vue informatique et administratif afin que les enseignants et les fonctionnaires de la Communauté française puissent bénéficier de cette mesure ? Les démarches concernant la requalification SEC auprès des autorités compétentes ont-elles été menées à bien ? Quel est le délai de la mise en œuvre de cette mesure, compte tenu de la durée des travaux parlementaires ?

Voilà, monsieur le ministre, les éléments d'analyse de ce premier dossier dont je souhaitais m'entretenir avec vous. Je me réjouis qu'un accord ait été trouvé, que la Communauté française soit passée à l'acte, en prévoyant un budget et que le gouvernement fédéral ait consenti à un accord pour neutraliser fiscalement la mesure, bref, que l'on ait pu collectivement donner un signe positif au monde de l'enseignement et aux fonctionnaires de la Communauté française.

Je terminerai sur ce point en vous encourageant, monsieur le ministre, à veiller au bon déroulement de cette mesure afin qu'elle soit vraiment appliquée.

J'aborderai maintenant un autre dossier : celui du PPP. Pourriez-vous, monsieur le ministre, refaire le point devant notre assemblée sur ces partenariats ? Je ne citerai pas à nouveau la ministre-présidente honoraire, qui a déjà été abondamment citée en nos travées depuis votre arrivée à la tête de votre département, mais je voudrais vous rappeler que j'en ai entendu parler, comme mes collègues, depuis le début de cette législature !

Les distraits ou ceux qui auraient quitté quelque temps notre pays auraient pu croire en vous entendant quatre ans plus tard qu'un milliard d'euros était à nouveau consacré aux bâtiments scolaires. Que nenni ! C'est le même milliard d'euros recyclé, voire amoindri car il ne s'agirait en réalité que de sept cents millions d'euros,

voire cinq cents, suivant les possibilités financières. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous confirmer aujourd'hui le montant qui sera engagé, indépendamment du retard de l'application de cette mesure pour lequel je ne veux pas vous fustiger une nouvelle fois ?

Il faut toutefois convenir que, dans le meilleur des cas, les premiers travaux ne commenceront que fin 2009, sans compter les obstacles comme les délais d'obtention des permis d'urbanisme ou d'environnement. Les premiers projets pilotes, les plus simples et les plus rapides à mettre en œuvre, ne devraient être finalisés qu'au début 2010. Voilà un temps infiniment long pour répondre à des besoins prioritaires !

Pourriez-vous nous confirmer le montant des coûts annexes liés à cette opération ? Avec d'autres observateurs du monde de l'enseignement, je m'inquiète en effet de leur importance. Au cours des débats en commission, vous avez évoqué des frais de consultation, de suivi des dossiers ou d'avis juridiques.

J'aimerais donc que vous nous communiquiez le montant de ces frais annexes afin que nous puissions évaluer au mieux le coût d'une opération dont l'extrême complexité pèse sur les pouvoirs organisateurs. Certains d'entre eux ont d'ailleurs renoncé au projet faute d'avoir reçu l'assurance que la construction répondra à leurs souhaits. Imaginons que l'on propose à un particulier un moyen de financement de construction sans lui garantir que la maison correspondra à son projet initial... La question est encore plus cruciale s'agissant d'un bâtiment où sont remplies des missions d'intérêt général.

Rien n'indique que les écoles que vous souhaitez voir transformées par ce nouveau mécanisme satisferont aux besoins des communautés éducatives locales. Cette question pose problème aux pouvoirs organisateurs. De plus, nous ne disposons pas de cadastre de gestion du patrimoine immobilier. Nous n'avons pas de vision prospective des besoins ni pour les bâtiments relevant du pouvoir organisateur qu'est la Communauté française ni pour d'autres.

Profitant de ce débat budgétaire, pourriez-vous nous rassurer sur un projet qui a somnolé pendant près de quatre ans et dont le coût estimé varie entre 500 millions et un milliard d'euros et sur les coûts annexes ?

Après le travail réalisé au parlement pour le paiement des salaires des enseignants en décembre, je crois, en toute humilité, à la capacité d'expression et, parfois, de mobilisation du gou-



vernement.

Pouvez-vous dans votre réponse rassurer les pouvoirs organisateurs et leur dire qu'on ne leur imposera pas ce qu'ils n'ont pas souhaité ? L'intérêt de la communauté éducative n'est pas le même que celui du promoteur qui, lui, s'investit dans un montage financier, dans un projet immobilier.

Enfin, disposez-vous d'une vision plus prospective de l'état des bâtiments où s'exerce cette magnifique fonction éducative ?

J'ai promis au président de limiter la durée de mon intervention. Je me suis donc contenté d'isoler deux thématiques : celle du paiement des enseignants en décembre et celle du partenariat public-privé.

Monsieur le ministre, je vous remercie de votre attention ; il m'a même semblé apercevoir des débuts d'acquiescement à l'égard de certains de mes propos.

**M. Léon Walry (PS).** – Monsieur le président, la commission de l'Éducation s'est réunie le 27 novembre dernier afin d'examiner le projet de décret-programme portant sur les matières qui relèvent de ses compétences et qui concernent les ministres Dupont et Tarabella.

Je ne ferai pas l'inventaire des mesures contenues dans ce décret-programme. Je me contenterai d'en dégager les principales avancées.

Tout d'abord, en ce qui concerne les bâtiments scolaires, nous nous réjouissons du report à l'exercice budgétaire 2009 des fonds du programme d'urgence et de l'adaptation des crédits 2009 dévolus au « Programme prioritaire de travaux ». De la même manière, les budgets non consommés en 2008 dans les Centres de technologie avancée – CTA – seront reportés à l'exercice 2009 au lieu d'être annulés.

Par ailleurs, une revalorisation des dotations et subventions de fonctionnement des écoles dans le cadre des accords de la Saint-Boniface devrait permettre aux établissements de faire face aux charges salariales supplémentaires.

En outre, afin de soutenir la mobilité et la gratuité, la Communauté interviendra dans les frais de transport en commun des élèves et étudiants âgés de 12 à 24 ans, ainsi que dans ceux des membres du personnel.

De surcroît, les personnels administratifs et ouvriers des écoles (Papo) bénéficieront de l'abrogation des échelles de niveaux et d'un pécule de vacances rehaussé.

De plus, une base légale est conférée aux mé-

canismes financiers de validation des compétences afin de permettre à l'enseignement de promotion sociale de remplir ses missions envers le consortium. Pour répondre au souci des pouvoirs organisateurs et des organisations syndicales, la majorité a déposé un amendement visant à charger le gouvernement de fixer, en toute transparence, les modalités d'octroi des périodes.

L'amendement n° 1 précise à titre transitoire, pour le reste de l'année 2008-2009, les modalités d'application de la section II du décret du 17 juillet 2003, pour la première année de sa mise en œuvre.

**M. le président.** – La parole est à M. Neven.

**M. Marcel Neven (MR).** – Le budget 2009 de la Communauté française est loin d'être le plus difficile à boucler de ces dernières années.

Celui qui ne connaîtrait pas les arcanes institutionnels de notre pays pourrait trouver cette aisance paradoxale. En effet, tant en Belgique que dans les autres pays de l'Union européenne, les prévisions budgétaires sont moroses et présenter un budget en équilibre est devenu une gageure : certains se sont d'ailleurs fait les chantres de la présentation de budgets déficitaires parce qu'ils estiment qu'un maximum de moyens doit être mis à la disposition des pouvoirs publics pour lutter contre la crise qui sévira en 2009.

La Communauté française, quant à elle, dispose de moyens plus importants que durant les années antérieures, en raison des modalités de son refinancement obtenu sous la législature précédente. De plus, comme la Région wallonne, elle est mieux financée par l'État fédéral, en période de vaches maigres.

Dès lors, la plupart des postes budgétaires qui concernent l'éducation, la recherche et la formation sont renforcés pour l'exercice 2009.

Ce n'est évidemment pas chaque année qu'un pouvoir public chargé d'élaborer un budget se voit crédité de 7% de moyens supplémentaires ; ce ne sont pas les malheureux municipalistes présents dans cette assemblée qui me démentiront.

Néanmoins, si l'on étend notre analyse à une période plus longue, force est de constater que ce n'est pas l'embellie récente qui fera de la Communauté française une institution facile à gérer.

Les enseignants travaillant en Communauté française sont toujours moins bien rétribués que ceux qui exercent en Communauté flamande et il me paraît peu probable que ce retard soit prochainement comblé. Les quelques « mesurètes » prévues dans l'accord sectoriel ne me feront pas changer d'avis.

Les fonds des bâtiments scolaires sont toujours insuffisamment pourvus.

Certes, l'opération de partenariat public-privé permettra de tirer d'affaire un certain nombre de pouvoirs organisateurs mais pour combien de temps et à quel prix ?

Nous aurions d'ailleurs souhaité que parallèlement à cette opération de débudgétisation, un renforcement des fonds classiques permette à ceux qui ne voudront pas s'inscrire dans ce processus, ou qui n'y auront pas accès, de trouver plus rapidement une solution à leurs problèmes de bâtiments.

Je voudrais encore revenir sur un certain nombre d'absences dans ce budget.

Depuis une dizaine d'années, des cours de psychomotricité ont été créés pour les enfants des écoles maternelles. L'objectif était uniquement d'occuper les enfants pendant les deux heures durant lesquelles leurs institutrices étaient requises pour la concertation. La ministre de l'époque avait fait réduire de deux heures le nombre d'heures de présence des institutrices maternelles, sans se préoccuper de meubler cette période. C'est pourquoi un autre ministre a proposé de la consacrer à la psychomotricité, ce qui était une initiative intéressante. En effet, les spécialistes s'accordent à reconnaître qu'il s'agit d'une méthode éducative particulièrement intéressante. Cependant, cette initiative fut prise en période de disette. Quelques heures organiques furent accordées, des chômeurs indemnisés furent attribués et les pouvoirs organisateurs durent consacrer une partie de leur argent pour le reste, quand c'était possible.

L'embellie budgétaire aurait pu remettre de l'ordre dans ce fatras, mais ce n'est pas le cas. Cette situation regrettable empêche la nomination des personnes chargées de la psychomotricité. Lorsque ce sont des enseignantes maternelles comme c'est souvent le cas, cela sème la confusion dans le droit à la nomination entre les enseignantes maternelles psychomotriciennes et les titulaires de classe.

Depuis trop longtemps, l'enseignement artistique à horaire réduit – les académies – voit ses activités limitées par une enveloppe fermée. Toute progression du nombre d'élèves dans un établissement a ainsi des conséquences négatives ailleurs. J'espère, monsieur Tarabella, que vous ne partagez pas l'indifférence de votre prédécesseur pour cet enseignement qui ne s'adresse pas à tout le monde et n'est pas obligatoire. Il demande à ceux qui le fréquentent la volonté de s'instruire librement mais il respecte les principes d'égalité, chacun est

libre de le fréquenter sans discrimination. Les établissements manquent trop souvent d'heures de cours disponibles et l'enveloppe fermée est une entrave. Nous espérons, en vain, que l'enveloppe budgétaire vous permettrait d'aller de l'avant.

Monsieur Dupont, vous avez pris conscience, semble-t-il, de la nécessité de lutter avec détermination contre la violence à l'école. L'action de votre prédécesseur a été marquée par le surplace, dans le souci de ne pas suivre la voie courageuse tracée par Pierre Hazette ! Plus de quatre années ont ainsi été perdues. Nous espérons que vous êtes conscient du fait qu'il est temps de réagir.

Comme je l'ai fait remarquer en commission, l'enseignement spécial voit chaque année ses effectifs s'accroître. Nous nous réjouissons que des moyens importants y soient consacrés et j'approuve les dispositions prises pour permettre à ces élèves de réintégrer progressivement l'enseignement ordinaire. Cette progression est cependant regrettable. Il est déplorable que dans certaines familles l'enseignement spécialisé se fréquente de manière héréditaire, conséquence de la dualisation de notre société. Il faudrait s'occuper davantage de ce phénomène à progression lente, mais constante.

La Communauté disposant de plus d'argent, nous aurions souhaité un comportement moins frileux dans certaines matières. Sans revenir sur les reproches émis par Mme Bertieaux, je vous parlerai des langues.

Depuis dix ans environ, deux heures sont consacrées obligatoirement à l'étude d'une deuxième langue en cinquième et sixième primaires. Certes, l'immersion s'est développée depuis lors mais, outre les difficultés à l'organiser avec la même efficacité dans toutes les régions du pays, admettons que sa généralisation est utopique. Par contre, faire commencer plus tôt l'enseignement de la deuxième langue pour tous les élèves ne relèverait pas de l'utopie ; il suffirait de faire, en relation avec les responsables de l'enseignement supérieur, un effort pour augmenter le nombre d'élèves dans les régendats en langues germaniques. C'était donc le moment de pratiquer une politique plus volontariste mais cela n'a pas été le cas.

De même, deux heures d'éducation physique sont insuffisantes pour entretenir la forme des élèves et leur donner le goût du sport. Certaines écoles sont passées à quatre heures par semaine à titre expérimental. Le moment n'était-il pas venu de tirer les conclusions et de développer l'expérience en utilisant éventuellement les heures de garderie pour ne pas diminuer le temps consacré aux activités de base ? Dans ce domaine égale-

ment, j'observe une grande frilosité.

Le budget ne comporte aucune mesure d'économie. Il ne fera donc pas beaucoup de mécontents. Cependant, il ne suscite pas l'enthousiasme car les moyens supplémentaires ne gommeront pas les capitulations de la loi de financement de 1989 et ne permettront pas d'améliorer des situations regrettables. Nous émettrons donc un vote négatif motivé par l'ensemble du budget et par notre analyse de la partie relative à l'enseignement en particulier.

Enfin, je voudrais profiter de la présence de M. Tarabella pour poser une question précise. Je n'ai pas remarqué de réduction budgétaire concernant l'enseignement de promotion sociale. Cependant, la commission zonale d'affectation n° 6 ne s'est pas encore réunie, alors que la date limite prévue par la loi est le 15 novembre. Il n'y a plus de présidente ni de vice-présidente. Je crois qu'elles sont parties à la retraite et n'ont pas été remplacées. Est-ce dû à un manque de moyens ou y a-t-il une autre raison ?

**M. le président.** – La parole est à M. Miller.

**M. Richard Miller (MR).** – Monsieur le président, messieurs les ministres, mon intervention s'inscrira dans la foulée de celle de M. Neven et sera brève.

Jamais auparavant, la Communauté française n'avait disposé d'autant d'argent, mais force est de constater que des investissements nécessaires dans certains secteurs de l'enseignement ne sont pas inscrits au budget.

M. Neven a évoqué les cours d'éducation physique, les cours de langues et l'enseignement artistique. Il a aussi parlé de psychomotricité. Pour ma part, je pointerai l'absence totale de décision et d'initiative pour l'enseignement de la philosophie, des grands principes des différentes convictions religieuses et du « vivre ensemble » dans une société « pluriculturelle » et « pluriconvictionnelle ».

Dès votre retour à la tête du département, monsieur Dupont, je vous avais interrogé à ce sujet, avec conviction et honnêteté, ce qui n'est pas forcément incompatible.

Je vous avais avoué combien j'espérais de votre part une action décisive. Mes espoirs reposaient sur vos déclarations, brillantes et fondées, sur la nécessité d'un enseignement de la philosophie dans le cycle secondaire. Ces propos sont repris dans le compte rendu de notre assemblée, et ils ont même été publiés dans un ouvrage consacré à l'enseignement de la philosophie, paru voici un peu moins de dix ans.

Quand Mme Arena était chargée de l'Enseignement, j'ai multiplié les interventions, les interpellations, les questions, les propositions de décret et de résolution à ce sujet, mais en vain ! Cela m'a irrité mais j'ai constaté que Mme Arena avait une logique que je ne partage pas mais qui avait le mérite d'exister. Selon Mme Arena, le seul risque de division au sein de l'école était d'ordre social. De là d'ailleurs tout l'imbrroglio créé à son initiative par le gouvernement PS-cdH en matière d'inscription scolaire.

Logique avec elle-même, Mme Arena a continué à ne considérer les risques de tension communautaire – lesquels se sont tout de même concrétisés en affrontements réels dans les rues d'Anderlecht – que sous l'angle d'une dualisation entre enfants de familles défavorisées et enfants de familles plus équilibrées. Cette vision est totalement dépassée. Je crois même qu'au Centre Émile Vandervelde, on doit pouvoir trouver quelques collaborateurs qui n'y croient plus vraiment. Mais c'était la vision de Mme Arena.

En revanche, monsieur Dupont, vos propos passés prouvent à quel point vous êtes conscient de l'importance d'un enseignement intelligent et rigoureux. Dès lors j'avoue ne pas vous comprendre. Je suis très déçu à la lecture du dernier budget de cette législature, d'une part parce que ce dossier me tient à cœur, d'autre part parce que vous n'aurez rien tenté pour apporter à nos élèves les éléments de connaissance nécessaires pour mieux comprendre et respecter l'autre, pour mieux appréhender intellectuellement le monde et la société et, enfin, pour construire sa vie et lui donner un sens, et ce à une époque de plus en plus déboussolante.

Par rapport à ces enjeux, votre budget, monsieur Dupont, et celui présenté par les membres du gouvernement ne prévoient rien, contrairement aux engagements de la Déclaration de politique communautaire de ce gouvernement. Je cite, à l'attention de M. Walry : « Le gouvernement entend promouvoir la rédaction et la mise à disposition de l'ensemble de la communauté éducative d'un outil pédagogique spécifique. D'autre part, le gouvernement prendra des dispositions pour permettre des actions communes aux différents cours philosophiques. Dans le cadre des cours actuels, il incitera au développement de périodes de cours approfondies consacrées à la connaissance des différentes religions et conceptions philosophiques dans un esprit de tolérance et de respect des autres. »

Pourquoi ce budget affiche-t-il un tel désintérêt pour ces défis importants, alors que vous n'avez plus l'excuse du sous-financement ?

Je sais que ce que je vais dire va énerver M. Walry et même peut-être M. le ministre. J'ai entendu M. Walry tout à l'heure mélanger les termes, glisser sans vergogne d'un concept à l'autre, oublier le minimum d'honnêteté intellectuelle qui doit pousser chacun de nous à éviter tout populisme, y compris celui qui consiste à confondre crise boursière, crise immobilière, crise capitaliste et crise libérale.

**M. Léon Walry (PS).** – Quel est le lien entre tout cela ?

**M. Richard Miller (MR).** – Quand je vous entends mélanger tous ces concepts et marcher sur les pas de votre président de parti qui parle de crise du libéralisme alors que c'est de tout autre chose dont il s'agit, je me demande si l'absence de création d'un cours de réflexion rationnelle dans le secondaire n'est due qu'au hasard ou à une authentique volonté politique.

**M. Christian Dupont,** ministre de l'Enseignement obligatoire. – Nous devons donc nous demander si l'absence d'un cours de philosophie aux États-Unis est la raison de la crise des *subprimes* ?

**M. Richard Miller (MR).** – Non, mais par contre, l'organisation de cours de philosophie dans de nombreux pays européens permet à l'Union européenne de se prémunir contre cette crise des *subprimes*. C'est la raison pour laquelle je me suis toujours opposé à la politique consistant à répandre une sous-culture américaine sur le territoire de la Communauté française, comme Mme Laanan le fait avec la RTBF.

**M. Léon Walry (PS).** – Monsieur Miller, le débat sur la philosophie est éminemment respectable et doit se poursuivre. On sait que choisir, c'est renoncer et, pour le moment, on n'y arrive pas car il est impossible de tout faire à la fois. Il est cependant intellectuellement inacceptable que vous ayez lié, dans votre intervention, les événements d'Anderlecht aux cours philosophiques.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Tous les liens que vous faites sont acceptables, monsieur Walry, mais quand dans une réflexion approfondie, M. Miller se pose des questions qui dérangent, cela devient intolérable.

**M. Léon Walry (PS).** – Ne soyez pas réductrice, c'est beaucoup plus compliqué que cela. Il y a dans notre société tant de phénomènes sous-jacents, de crispations et de rancœurs qu'il faudrait y consacrer un débat distinct, mais il ne doit pas nécessairement avoir lieu dans cette enceinte.

**M. Richard Miller (MR).** – Ne soyez pas à votre tour réducteur en ramenant mon interven-

tion à ce seul exemple. Je persiste à croire que dans la manière dont les affrontements se sont organisés à un moment donné dans les rues d'Anderlecht, il y a eu une part de tension de type communautaire.

Aucun élève, ni Belge de souche ni d'origine étrangère, ne reçoit le cours que je demande. Il appartient à notre enseignement de donner à tous les enfants, qu'ils soient athées ou de conviction catholique, protestante, musulmane ou juive, des outils leur permettant de mieux connaître l'autre, y compris dans ses traditions culturelles et culturelles. Malheureusement dans ce budget 2009, je constate qu'aucune initiative n'a été prise à ce sujet.

**M. Léon Walry (PS).** – Il s'agit d'un vrai sujet qui peut être abordé de façon transversale à tous les cours.

**M. Richard Miller (MR).** – Nous avons ce type de réflexion dans notre assemblée depuis des années mais nous sommes confrontés au sous-financement depuis la législature précédente. Nous avons aujourd'hui plus de moyens financiers. M. Neven note que nous devrions investir davantage dans certains domaines. Allons-nous continuer à ne pas donner à nos élèves la possibilité de mieux connaître l'autre grâce à notre enseignement ?

Nous avons déjà eu le débat sur l'émission « 50 Degrés Nord », je ne reviendrai donc pas à la tribune. Nous avons déjà échangé quelques propos avec M. Walry. Je précise simplement que j'ai déposé à nouveau l'amendement pour que les moyens importants octroyés en sus à la RTBF pour assurer une de ses missions soient employés ailleurs.

**M. le président.** – Je prends bonne note que vous n'interviendrez pas ultérieurement sur le chapitre relatif aux compétences de Mme Laanan.

La parole est à M. Reinkin.

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – Madame la ministre de la Culture, je n'ai, hélas, pu être à vos côtés lors de l'examen du budget car je participais au débat budgétaire sur l'Éducation. Je vous interrogerai sur les sujets pour lesquels je n'ai pas trouvé de réponse dans le rapport. Je suis d'ailleurs surpris du faible nombre d'interrogations liées au budget.

Ce dernier budget portant sur la Culture enregistre une augmentation considérable de 8 %, soit 5,3 % de plus que l'indexation. Cette augmentation provient des rentrées supplémentaires dont bénéficie la Communauté. Il est tout à fait

normal que la Culture profite de cet apport. Je me réjouis du refinancement de certains postes budgétaires. Le premier consiste en une provision de 50 000 euros, qui même si elle semble minime, pourrait servir à un éventuel accord de coopération avec la Communauté flamande. Ce type d'article budgétaire est très intéressant. Une augmentation de la dotation à la Cocof de 256 000 euros est un signe positif de solidarité avec Bruxelles. Les moyens nécessaires au renforcement de l'indépendance du Conseil supérieur de l'audiovisuel et à la renégociation de son futur contrat de refinancement seront de 300 000 euros. Enfin, un appui de 150 000 euros supplémentaires ira au label et à la professionnalisation des artistes de chanson française.

Parmi les postes refinancés, certains secteurs qui n'avaient pas encore réussi à retenir votre attention, suscitent soudain l'intérêt. Cette considération tardive implique que les dispositifs réglementaires font défaut, notamment dans le domaine culturel. À la veille d'élections, cette lacune est inquiétante, elle peut engendrer des dérives propres aux procédures facultatives. Prévoit-on l'adoption imminente de textes législatifs ?

Certains secteurs craignent l'arrivée de textes rédigés en urgence, au risque d'être bâclés. Madame la ministre, pouvez-vous nous assurer que ce ne sera pas le cas ? Le secteur des pratiques artistiques en amateur fait partie des heureux élus de cette fin de législature. Les Centres d'expression et de créativité (CEC) recevront un budget supérieur à 650 000 euros, ce qui constitue une réelle valorisation de la participation culturelle des citoyens, et je m'en réjouis.

Je déplore cependant que le travail législatif n'ait pas encore abouti. Pouvez-vous nous en confirmer l'agenda ? Des concertations avec le secteur ont-elles déjà été lancées ?

Dans le domaine de la lecture publique, le fonds destiné aux animations diminue, contrairement aux plans pluriannuels de lecture refinancés de manière non négligeable, à hauteur de 688 000 euros. Votre démarche, que j'approuve, vise à soutenir le développement de visions stratégiques plutôt qu'un saupoudrage inefficace. Le financement de ces plans est annoncé comme une première étape dans la préparation du projet de décret actuellement soumis aux partenaires.

Dans ce choix visant à ne plus éparpiller le budget, quelle est la dynamique que vous souhaitez impulser au secteur avant la fin de votre mandat ? Des rationalisations de bibliothèques sont-elles programmées et, dans l'affirmative, sur quelle base ? Un cadastre et une analyse des besoins ont-

ils été réalisés ? Cela concerne les bibliothèques tant publiques que privées.

Le gouvernement a déjà accordé deux trains de subventions au plan pluriannuel. Le premier, à la suite d'une circulaire émise à la veille des vacances et d'une décision du gouvernement notifiée à la rentrée, le second, récemment. Une augmentation de 800 000 euros est prévue en 2009 sur une base facultative. En l'absence de fondement réglementaire de ces dispositifs, quels ont été les critères et processus d'instruction des dossiers ?

Le jury a-t-il été composé dans le respect du pacte culturel ? Le conseil des bibliothèques publiques a-t-il été valablement consulté ? Il s'agit de plans pluriannuels dont la première reconnaissance porte sur un an. Doit-on s'attendre à des avenants pour la suite ? Une attention particulière a-t-elle été accordée au projet conçu en concertation entre bibliothèques situées sur un territoire proche ? Des projets intéressants se mettent sur pied à Bruxelles. Ont-ils bénéficié d'une attention particulière ?

Des formations destinées aux bibliothécaires qui n'ont pas la pratique de gestion de projets sont prévues. Quelles sont les associations chargées de ces formations et quel en a été le mode de sélection ? Considérant l'importance de ces outils et la transparence nécessaire au dispositif, il est important de pouvoir consulter la liste des projets déposés, leurs auteurs et objets retenus et en connaître les critères de sélection. Quelles sont les associations ou personnes chargées de ces formations ? Cela concerne une allocation budgétaire dotée de 129 000 euros, ce qui est un montant important.

Quant au futur décret sur les bibliothèques que vous annoncez pour la fin de la législature, le premier accueil est pour le moins mitigé, à l'inspection comme au Conseil des bibliothèques publiques. L'avis de la commission des centres culturels, qui sont concernés par le texte, a été demandé dans l'urgence. C'est regrettable car ses membres ne sont pas forcément tous spécialistes de la lecture publique. Si les avis de ces instances devaient être négatifs, envisageriez-vous de reporter l'adoption du texte à la législature suivante afin d'accorder le temps nécessaire à la révision du dispositif ?

À côté de ces postes, de nouvelles allocations budgétaires et de nouvelles idées apparaissent. En plus du projet de métropole culturelle – dont je regrette, comme vous le savez, le manque de préparation – je voudrais aborder quelques nouvelles AB.

La première concerne un soutien à la culture urbaine et émergente. Parallèlement aux trans-

ferts de fonds antérieurement dispersés dans différentes AB, 300 000 euros sont prévus pour de nouveaux projets. Nous considérons ce regroupement comme très positif car il reconnaît la vitalité du secteur. Toutefois, en l'absence de base décrétole, peut-on connaître les critères qui présideront à l'octroi de ces soutiens ? Quelle instance d'avis sera sollicitée pour instruire les dossiers ? Il s'agit de gestion de l'argent public.

La deuxième nouvelle AB porte sur le fonds d'investissement culturel « Start ». Elle est déjà dotée d'une somme substantielle de 5 millions d'euros. Bien que ce budget relève des compétences du ministre-président, ce dispositif doit soutenir l'économie d'un secteur qui dépend de vous. Nous aurons l'occasion de discuter plus avant de ce fonds lors de la prochaine séance de la commission de la Culture. Pourriez-vous néanmoins indiquer à notre assemblée ses objectifs et ses modalités de fonctionnement, y compris en ce qui concerne la Cocof ?

Enfin, vous affirmez avoir assuré un rééquilibrage des politiques sectorielles conforme aux priorités adoptées par le gouvernement. Il me semble pourtant que certains opérateurs auront été oubliés au cours de cette législature et que d'autres en sortiront fragilisés.

Il est vrai que vous rassurez les nonante-cinq centres culturels – dont les contrats-programmes doivent être renouvelés – en dégageant plus de 3 millions d'euros en dehors de l'indexation. C'est une mesure nécessaire, peut-être la première qui concrétise l'attention que vous affirmez leur porter. Selon certaines projections, une fois les revalorisations des centres existants effectuées, un million d'euros serait disponible pour de nouvelles reconnaissances. L'analyse du cadastre et du maillage des centres culturels réalisée par l'Observatoire des politiques culturelles pourra-t-elle servir de base à de nouvelles reconnaissances ? Notre assemblée pourrait-elle enfin en prendre connaissance ou demeurera-t-elle dans les cartons du cabinet ? Si c'est le cas, pourquoi ? Qu'y a-t-il à cacher ?

Ce refinancement ne masque cependant pas les manquements du dossier : vous n'avez en effet pas fait aboutir le renforcement du maillage territorial de la culture ; aucun cadastre n'a vu le jour ; le conseil général des politiques culturelles n'est toujours pas constitué ; les agences, les contrats de ville et les contrats de pays n'ont pas été réorganisés – alors que dès votre prise de fonction, vous aviez estimé que ces dispositifs ne donnaient pas les résultats escomptés – et les contrats coopération culturelle sont mort-nés.

Vous avez également fragilisé le secteur du théâtre. Certes, les opérateurs phares qui ont un contrat-programme et/ou une convention ont été refinancés – tant mieux – et le budget 2009 répercute les augmentations liées aux paliers de ces institutions. Cependant, il est regrettable, voir dangereux pour la vitalité et le renouveau de secteur, que le théâtre émergent ou les projets émanant d'opérateurs moins institutionnalisés soient déforés. Le budget 2009 ne prévoit en effet aucune augmentation pour l'aide aux projets et les subventions disponibles pour les théâtres non conventionnés, comme les bourses, diminuent. Vous arguez que certains théâtres ont été conventionnés ou que certains opérateurs ne sollicitent plus de bourse. Madame la ministre, dans d'autres secteurs vous anticipez – à juste titre – l'émergence de nouveaux acteurs, comme dans la culture urbaine ou chez les opérateurs non conventionnés en musique classique, pour quelles raisons n'accordez-vous pas de moyens à la relève théâtrale ? Comment de jeunes artistes pourront-ils réussir ?

Un autre opérateur phare de la diversité culturelle n'a pas vu son dossier aboutir. En effet, vous avez certes maintenu la subvention de fonctionnement de la Médiathèque, ce qui lui permettra de négocier le tournant auquel elle est confrontée. Mais, la gestion de reprise de centres locaux par des pouvoirs publics aurait dû être plus volontariste. Vous inscrivez 200 000 euros au budget 2009 pour ces opérations. On peut donc se réjouir que vous soyez revenue sur votre position initiale qui consistait à limiter cette offre à 2008. Toutefois, comment ces budgets seront-ils gérés ? Vous annoncez une éventuelle récurrence de ce montant. N'aurait-il pas été souhaitable de régler par décret ce dispositif afin de conforter les intérêts parfois vacillants de certains pouvoirs locaux ?

Par ailleurs, la situation des télévisions locales reste floue. En effet, les conventions ne sont toujours pas disponibles, la convention cadre n'a pas abouti et, en commission, vous affirmez qu'aucune demande de refinancement ne vous a été signifiée. Vous semblez bien confiante, madame la ministre. L'étude réalisée par l'Observatoire des politiques culturelles est pourtant moins optimiste. La situation de certaines télévisions locales, qu'Ecolo considère comme des opérateurs de proximité importants de la diversité culturelle, est moins rose qu'il n'y paraît. On ne coupe pas encore dans l'emploi stable mais certaines collaborations ponctuelles sont arrêtées et la baisse des recettes publicitaires est bien réelle. La seule avancée du budget 2009 est le soutien facultatif à la numérisation des archives des télévisions locales. Les 300 000 euros

antérieurement destinés aux archives de la RTBF devraient être réorientés vers les télévisions locales, après que quatre millions ont été accordés à la Sonuma. Il est toutefois regrettable que des synergies entre les deux initiatives ne soient pas encore organisées. Cela aurait pu permettre aux télévisions locales de profiter du dispositif Sonuma bien mieux doté.

Enfin, dans le domaine de l'aide à la presse, le dossier sur le Conseil de déontologie reste lui aussi en rade.

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Vous êtes vraiment malhonnête, monsieur Reinkin. Votre chef de groupe ne vous l'a peut-être pas dit mais une réunion entre les chefs de groupe est prévue à ce sujet. Je trouve cette allusion scandaleuse.

**M. Yves Reinkin (ECOLO)**. – Depuis 2007, des crédits de 80 000 euros sont prévus. En dehors de l'indexation, l'absence de mouvement sur cette AB en 2009 doit-elle être considérée comme un signe de non-aboutissement ?

Je souhaite vous interroger plus précisément sur l'éducation permanente. Il est effectivement étonnant qu'aucune question ne vous ait été posée à propos de ce secteur lors des débats en commission, auxquels mon groupe n'a pu participer.

Une reprise du phasage a été annoncée par votre représentante au conseil supérieur de l'Éducation permanente. Fin 2002, le ministre Demotte s'était engagé à aboutir à un financement du décret à 100 % en 2010. Or, depuis 2005, un coefficient réducteur de 74 % est appliqué et n'a pas été revu. Pour 2008, votre représentante a annoncé un passage à 82 %, avec une application rétroactive. Pour 2009, elle a parlé de 89 %. Êtes-vous aujourd'hui en mesure de confirmer ou d'infirmer ces prévisions et de nous expliquer les montants des AB de l'activité 31 concernée ?

Aucun fonds destiné au fonctionnement du conseil supérieur de l'Éducation permanente n'est prévu. C'est vraisemblablement justifié par la reprise du secrétariat du CSEP par l'administration. N'y a-t-il pas un risque de manque d'indépendance du secrétariat, qui instruit les dossiers de reconnaissance ? Par ailleurs, le décret doit être évalué. N'est-il pas nécessaire de prévoir des ressources afin d'organiser, le cas échéant, une consultation du secteur ?

Madame la ministre, votre dernier budget est globalement positif et je vous en félicite pour tous les secteurs qui pourront en bénéficier.

Malheureusement, les soutiens aux « ressus-

cités de la législature » – les centres d'expression et de créativité (CEC) et les bibliothèques publiques – et autres dispositifs de fin de règne – la culture urbaine, le fonds « Start », les métropoles culturelles – élaborés dans l'urgence et en dehors des bases réglementaires peuvent difficilement nous garantir l'absence de dérives lors de leur mise en place. Nous nous inquiétons également pour les oubliés ou les fragilisés de la législature : centres culturels, théâtres, médiathèques, télévisions locales et aide à la presse.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez que nous ne pourrions soutenir votre budget.

**M. le président**. – La parole est à M. Elsen.

**M. Marc Elsen (cdH)**. – Je m'attarderai sur le budget du secteur de la jeunesse. Des avancées importantes ont déjà été obtenues pour ce secteur dans le courant de l'année 2008 mais certaines réalisations restent à concrétiser d'ici juin 2009 afin de respecter plusieurs engagements pris, entre autres, dans la déclaration de politique communautaire et lors des états généraux de la Culture.

Je félicite le ministre ainsi que l'ensemble du gouvernement pour les progrès importants de 2008. Je pense particulièrement à l'aboutissement de la réforme du décret sur les centres de jeunes et de celle du CJEF. Je pense aussi à l'accord de gouvernement du 7 mars dont les trois volets – infrastructure, formation et actions locales des mouvements de jeunesse dits « à foulards » – ont finalement été appliqués.

Le budget initial 2009 est prometteur et la manière dont est répartie l'augmentation de 4,3 millions d'euros est à même de prolonger les initiatives de 2008. Ainsi les organisations de jeunesse bénéficient-elles d'une augmentation de budget de 2,994 millions d'euros. Comme l'a expliqué la ministre en commission, ce montant servira à respecter les engagements pris à l'égard de ce secteur. Le plan d'action pour la charte d'avenir (PACA) sera appliqué ; les mouvements dits « à foulards » recevront 1,2 million d'euros, de même que les autres organisations de jeunesse. Une somme de 400 000 euros est également prévue pour compenser les conséquences néfastes du décret « emploi » sur les organisations de jeunesse qui comptent plus de six emplois équivalents temps plein.

Lors du vote du décret « emploi », mon groupe avait insisté sur la nécessité de donner des garanties afin d'en compenser les effets et nous sommes satisfaits de voir que ces garanties sont en partie apportées par les marges sectorielles.

Les centres de jeunes profitent d'une augmentation de 1,367 million d'euros qui permettra de

respecter les conclusions des états généraux de la Culture et de procéder à de nouvelles reconnaissances sur la base du décret voté en 2008. Nous regrettons néanmoins qu'aucune compensation financière des conséquences du décret « emploi » ne soit prévue. Enfin, la formation des animateurs bénévoles bénéficie d'une augmentation de 368 000 euros, nécessaire pour garantir une subvention de 25 euros par heure conforme à l'accord du 7 mars.

En conclusion, le budget initial 2009, et spécialement les augmentations prévues pour les organisations de jeunesse, nous réjouit et va dans la ligne que nous avons toujours défendue, au gouvernement comme au parlement. Un gros chantier reste à achever : la réforme du décret sur les organisations de jeunesse. Si cette réforme ne répond pas aux besoins et à la situation du secteur (répartition proportionnelle à la taille des organisations de jeunesse, simplification administrative), elle affaiblira les retombées financières positives du budget pour l'ensemble du secteur des organisations de jeunesse.

**M. le président.** – La parole est à M. Galand.

**M. Paul Galand (ECOLO).** – Je commencerai par la santé en attirant votre attention sur la nécessité de renforcer les actions de prévention des assuétudes. Des enquêtes récentes ont montré que la consommation de tabac connaissait malheureusement une nouvelle augmentation puisqu'elle est passée de 27 à 30 % entre 2007 et 2008. C'est également vrai pour l'alcool, en particulier chez les jeunes. Ces données récentes doivent nous interpellier. Il me semble que l'on n'a pas vu suffisamment, ces dernières années, l'émergence de nouveaux programmes ou de campagnes visant à sensibiliser les citoyens à ces questions. Comparés aux moyens disproportionnés des publicitaires, des cigarettiers et des alcooliers, les efforts de la Communauté française ont été dérisoires. Il faut regretter que le rapport des experts commandé par les gouvernements communautaire et régionaux en début de législature n'ait pas été assez exploité. De plus, le budget 2009 ne prévoit pas d'argent pour des politiques nouvelles.

La situation est identique pour la santé dans le sport, au profit de laquelle aucune action importante n'a été menée durant cette législature. Pourtant, la prévention du dopage, par exemple, passe inmanquablement par là. Il faudra à l'avenir redonner un souffle nouveau à ces questions.

Vous connaissez, madame la ministre, notre volonté obstinée de généralisation des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans les écoles. Le parlement s'est prononcé en ce sens par

le vote d'une résolution. Nous ne pouvons toutefois pas nous satisfaire de voir cette action reportée en 2009-2010. Il faut que le droit de chacun soit reconnu car on constate un relâchement des pratiques de protection contre les maladies sexuellement transmissibles et une augmentation du nombre de nouveaux cas de sida.

Je ne m'attarderai pas aujourd'hui sur votre très récente communication à propos du vaccin contre le cancer du col de l'utérus, qui signifierait une modification radicale des positions du gouvernement. J'y reviendrai demain à l'occasion d'une question d'actualité.

Pour ce qui est de l'Aide à la jeunesse, je souhaite vous interroger sur l'affectation de certains montants inscrits au budget 2008. Une somme de 1,5 million d'euros devait répondre aux priorités du mémorandum de l'aide à la jeunesse. Ce dossier serait toujours bloqué. Qu'en est-il exactement ? Comptez-vous utiliser ce montant ? Comment ? Qu'est-ce qui justifie aujourd'hui encore un blocage qui inquiète le secteur ?

Concernant l'aide à la jeunesse et l'enfance, je souhaiterais savoir où en est le dossier des services d'accueil spécialisés de la petite enfance (SASPE). Un relevé des demandes acceptées et refusées par ces services a été réalisé. Quels en sont les résultats ? Quel est l'état actuel des listes d'attente ? Comment comptez-vous répondre à l'engorgement des services ?

Enfin, en cette fin de législature, il faut bien constater qu'aucune politique structurée n'a été mise en œuvre pour renforcer les liens entre les parents détenus et leurs enfants. Il y a un décret mais il n'a pas été suffisamment appliqué alors que le maintien de ces liens est tout aussi important pour l'avenir des enfants que pour les chances de réinsertion des parents. Il s'agit également d'action de prévention.

**M. le président.** – La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** – Madame la ministre, en cette fin de législature, puisque c'est le dernier budget que nous sommes amenés à adopter, je tiens à souligner, au nom du groupe cdH, la constance, la cohérence et la clairovoyance dont vous avez fait preuve durant votre mandat.

Il me semble important de rappeler que le budget de la santé est en croissance, comme il le fut chaque année depuis le début de cette législature. Cette croissance actuelle se concrétise plus particulièrement par l'augmentation de 13,41 % du budget pour la prévention du sida et l'on sait à



quel point les stratégies de prévention de cette maladie sont à encourager. Une augmentation de plus de 20 % du budget pour la prévention du cancer, qui touche une large partie de la population, est également prévue. Elle permettra la numérisation du programme de dépistage du cancer du sein, la relance d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le dépistage de ce cancer, le lancement d'une campagne d'information pour le grand public sur le dépistage du cancer colorectal et la centralisation de toutes les activités de dépistage du Centre communautaire de référence, dont on doit souligner l'utilité dans la mise en place des politiques de santé publique. Vous avez, en outre, été particulièrement attentive au dépistage de la surdit  neonatale, qui b n ficie d'une augmentation de 39,27 %.

Lors de nos discussions en commission de la Sant , nous avons eu l'occasion de relayer les pr occupations de m decins qui oeuvrent aussi bien   l'ONE que dans les centres PSE sur la p nurie de m decins. Depuis cette r union de la commission, plusieurs articles de presse ont renforc  la prise de conscience de ce probl me. Nous devons donc rester attentifs   cette p nurie bien r elle, m me si les moyens budg taires restent limit s et tributaires de l'enveloppe budg taire que vous avez d j  r ussi   gonfler.

Pour terminer sur la promotion de la sant , sujet qui me tient   c ur, je constate que nous n'avons pas pu avancer comme je l'esp rais. La dynamique ne s'est sans doute pas enclench e et une  valuation doit  tre men e avec le secteur de la promotion de la sant . Je reste convaincu que ce secteur m rite une attention particuli re parce qu'il r pond   des attentes fondamentales de la population. La pr vention est un domaine difficile car ses effets se mesurent   tr s long terme, ce qui reste difficilement compatible avec les logiques politiques qui sont rythm es par une temporalit  plus courte. Cela ne doit pas nous exon rer d'une r flexion et d'un discours franc. Il y va de notre int r t, de celui du secteur et, finalement, de celui de la population.

Voil  le seul b mol que j'ai   formuler sur votre action au service de la population, qui b n ficie de votre clairvoyance en de nombreuses mati res.

**M. le pr sident.** – Nous sommes arriv s au terme de nos travaux de ce jour.

La s ance est lev e.

– *La s ance est lev e   18 heures.*

– *Le parlement se r unira le mardi 9 d cembre 2008   10 heures.*

### 13 Annexe I : Questions  crites (Article 63 du r glement)

**M. le Pr sident** - Depuis notre derni re s ance, des questions  crites ont  t  adress es :

  M. le ministre Daerden, par Mme Pary-Mille;

  M. le ministre Dupont, par M. Delannois et Mme Pary-Mille;

  Mme la ministre Laanan, par M. Huygens;

  Mme la ministre Fonck, par MM. Delannois et Walry.

### 14 Annexe II : Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifi  au parlement :

L'arr t du 20 novembre 2008 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 8 de la loi sur le bail   ferme ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

L'arr t du 20 novembre 2008 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 333, 339 et 346 du Code des Imp ts sur les revenus 1992 ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

L'arr t du 20 novembre 2008 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 172 § 1er, 4 et 5, de la loi du 25 avril 2007 modifiant le Code judiciaire;

L'arr t du 20 novembre 2008 par lequel la Cour renvoie au juge a quo la question pr judicielle concernant l'article 15 de la loi du 26 juin 1990 relative   la protection de la personne des malades mentaux;

L'arr t du 20 novembre 2008 par lequel la Cour dit pour droit que les r gles relatives   la dissolution d'une association sans but lucratif telles qu'elles sont d finies par la loi du 27 juin 1991 ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

L'arr t du 20 novembre 2008 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 7, § 2, alin a 2, 1  du d cret du 26 juin 1957 portant statut de la Caisse coloniale d'assurances viole les articles 10 et 11 de la Constitution;

L'arr t du 20 novembre 2008 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de la rubrique XXXVII, alin a 2, 2  du Tableau A de l'annexe   l'Arr t  royal n  20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajout e;

L'arr t du 27 novembre 2008 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 5, § 1er du d -

cret de la Communauté flamande relatif aux structures destinées aux personnes âgées et l'article 7 du décret flamand du 6 juillet 2001 contenant diverses mesures d'accompagnement de l'ajustement du budget 2001 ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

L'arrêt du 27 novembre 2008 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 19 de la loi du 26 avril 2007 modifiant le Code judiciaire ;

L'arrêt du 27 novembre 2008 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 8 de la loi du 15 mai 2007 sur l'Inspection générale ;

L'arrêt du 27 novembre 2008 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 18 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

L'arrêt du 27 novembre 2008 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 14 et 15, § 1er de la loi du 15 décembre 2004 relative aux sûretés financières violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;

Les questions préjudicielles posées par le Tribunal correctionnel de Liège (en cause du ministère public contre M. J-C Maréchal) sur le point de savoir si les articles 395, 396 et 399 de la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat et l'article 263 de la loi générale sur les douanes et accises viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

La question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat (en cause de M. D. Rommel contre l'Etat belge) sur le point de savoir si l'article 31bis, § 1er, 4°, de la loi du 1er août 1985 portant des mesures fiscales viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

La question préjudicielle posée par la Cour d'Appel d'Anvers (en cause de l'Etat belge contre ea M. W. Van Troyen) sur le point de savoir si l'article 132 du Code des droits de succession viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

Les questions préjudicielles posées par le Conseil d'Etat (en cause de M. G. Kiengakikolo contre l'Etat belge) sur le point de savoir si l'article 20 § 3 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat violent les articles 10, 11 et 191 de la Constitution ;

Les questions préjudicielles posées par le Tribunal de 1ère Instance de Bruges (en cause de M. W. Verraes contre l'Etat belge) sur le point de savoir si l'article 366 du Code des Impôts sur les Re-

venus viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

La question préjudicielle posée par la Cour d'Appel de Bruxelles (en cause du ministère public contre M. A. El-Haddouti) sur le point de savoir si l'article 23 du Code de la nationalité belge viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

La question préjudicielle posée par le Tribunal de la Jeunesse de Malines (en cause de e.a. M. P. Suetens contre e.a. M. R. Huybrechts) sur le point de savoir si l'article 162bis du Code d'instruction criminelle viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

Les questions préjudicielles posées par le Juge de Paix du Canton d'Etterbeek et le Juge de Paix du 1er Canton de Gand (en cause de e.a. la SA Giliph Invest contre M. A. Verheyen) sur le point de savoir si l'article 73 de la loi programme du 27 décembre 2006 viole les articles 10 et 11 de la Constitution.